


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO
NL

1790

Combien l'Histoire des Provinces Belgiques est intéressante :

# DISSERTATION

QUI SERT DE

## *PROSPECTUS*

ET DE

PRÉFACE GÉNÉRALE

A LA

## COLLECTION NOUVELLE

DES

*HISTORIENS DES PAYS-BAS.*

*Traduction libre de l'Ouvrage Latin de M. l'Evêque d'Anvers.*



A ANVERS

DE L'IMPRIMERIE DE J. GRANGÉ IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE.

MDCCLXXXX.

# BELGICARUM RERUM
# PRODROMUS;
SIVE DE
## *HISTORIA BELGICA*
EJUSQUE
*SCRIPTORIBUS PRÆCIPUIS*
## COMMENTATIO:
QUA
VULGANDORUM MONUMENTORUM SERIES, PRÆFATIO, ARGUMENTUM OPERIS, ET SUMMA RERUM CAPITA EXHIBENTUR.

---

EX BIBLIOTHECA
CORNELII FRANCISCI DE NELIS
EPISCOPI ANTVERPIENSIS.

---



ANTVERPIÆ
EXCUDEBAT JO. GRANGÉ ILL.MI AC REV.MI D.NI
EPISCOPI TYPOGRAPHUS.

MDCCLXXXX.

# EDITOR LECTORI S.

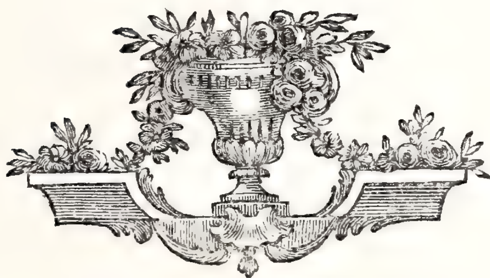
QUam hîc in lucem proferimus Commentationem, decreverat Autor, non tam laboris impatiens quàm majoribus curis impeditus, perpetuâ nocte premere, aut certè non huic tempori reservare, sed lucidiores, si fortè orituri sunt, soles operiri. Consilium hoc, de quo non semel apud ipsum conquesti sumus, fixum illi ratumque erat; at ità tamen ut facile esset deprehendere, non rem ipsam, sed temporum iniquitatem ei displicere. Itaque pervicimus tandem ut commentarium ejus exscribere, exscriptum Typographo dare nobis liceret. Typographus suscepit lubens, quamquàm sub incertâ spe sequuturorum Codicum.

En igitur Tecum, Benevole Lector, fidenter illum communicamus, non parvâ, uti speramus cum Tui gratiâ; neque Autoris, quemadmodum etiam confidimus, ingratiis, aut iis certè non æternis.

Itaque, quod felix faustumque sit, et *cum bonis*, quod in Præfatione sua Livius ait, *precationibus*, BELGICARUM huncce RERUM PRODROMUM in publicum emittimus, ut, ( neque indignus enim est, aut videtur, ) *æra mereat liber Sosiis ;* ne non Horatiano quoque, quemadmodum Liviano usi sumus, hîc verbo utamur. Cætera, quorum hoc suo Prodromo spem Autor fecerat, si sors voluerit, sequentur.

Accendat eruditus impigri Autoris labor hominum nostrorum studia, in Patriæ monumentis historicis eruendis, ac latinis etiam literis, sine quibus res omnis literaria jacet sordetque, instaurandis. Scriptor noster ab adolescentiâ suâ inprimis illas adamavit, atque eas, ni fallimur, redamantes. Quamvis etenim opellam hanc multa inter negotia ferè occupatus scripserit, et dolandæ expoliendæque tempus et animus defuerint, facile erit videre scriptores veteres apud eum nullo umquàm tempore in oblivione positos fuisse; dabuntque elegantia Belgii nostri ac reliquæ Europæ, quæ etiamnùm supersunt, ingenia, laborem hunc non fuisse omninò invitâ Minervâ susceptum.

Unum interim est, Amice Lector, quod Te moneamus: memineris scilicet *aliud* esse *grammaticè*, aliud *latinè loqui*: alioquî dum ex Despauterii tui calculis omnia dijudicas, vide ne Tu majorem quàm Noster, quem fortè coarguis, *errorem erres*, aut si Ciceronem sequutus hanc phrasim præfers, *majus peccatum pecces.* Itaque UTERE, FRUERE, et VALE.



# BELGICARUM RERUM
# PRODROMUS;
SIVE
# DE HISTORIA BELGICA
EJUSQUE SCRIPTORIBUS
# COMMENTATIO.

---

*DISSERTATION*

*SUR*

*L'HISTOIRE*

*ET SUR LES*

*PRINCIPAUX HISTORIENS*

*DES PAYS-BAS.*

# DE
# HISTORIA BELGICA
## EJUSQUE SCRIPTORIBUS
# COMMENTATIO.

I. BElgarum imperii originem et incrementa, Regnantûm, optimatum, nec non plebis ipsius mores, ingenium, per temporum seriem evolvere, vel, quod magis etiam e re publicâ futurum est, eorum qui ante nos sedulam in iis evolvendis operam posuêre, quique plenius ac melius rerum caussas digessêre, utpote ipsis originibus propriores, scripta luculentissima in medium proferre, jam dudum propositum nobis est, atque id exsequi tandem et opere complere, animo destinavimus.

II. Lucubrationes illæ quidem, a multis laudatæ, a paucis agnitæ vel inspectæ, latent pleræque plures inter manu exaratos codices in Bibliothecarum angulis; e quibus ut proferantur, eruditorum omnium, et totius Patriæ, immo et Germaniæ, nec non doctissimæ Galliæ (quæ per plures ætates patria nobiscum communis fuit) vota exposcunt. His magno animo satisfactum imus, certi nec labori nec sumptui ulli parcere, dummodo efficiamus ut et exteri et gentiles nostri habeant, unde plenior rerum historicarum notitia hauriatur, et nostrorum hominum diligentia in eruendis iis, et a situ ac tenebris vindicandis, diutius haud requiratur.

# *DISSERTATION*

## *SUR*

# *L'HISTOIRE*

## *ET SUR LES PRINCIPAUX HISTORIENS DES PAYS-BAS.*

*I. DEvelopper l'origine et les changemens ſucceſſifs du gouvernement de ces Provinces, qui ont été connues ſous le nom de Belgique, faire connoître, ſuivant l'ordre des tems, le caractère et les mœurs des Souverains, des Grands et du Peuple qui ont habité cette contrée, ou ce qui ſera moins un titre littéraire pour nous auprès de la poſtérité, qu'une entrepriſe utile pour le public, mettre au jour les eſtimables écrits de ceux qui, avant nous, ſe ſont occupés du même objet, et qui, plus voiſins de la naiſſance de cet État, ont traité avec plus d'étendue et plus de clarté des cauſes de chaque événement; tel eſt le projet que nous avons conçu depuis longtems, et à l'exécution duquel nous nous déterminons à mettre la dernière main.*

*II. Ces ouvrages vantés depuis longtems à ſi juſte titre, et néanmoins connus et médités par ſi peu de perſonnes, languiſſent la plûpart étouffés ſous la pouſſière des bibliothéques, parmi un grand nombre de manuſcrits. Les rendre à la lumière, c'eſt ſe conformer aux vœux de toute la Nation, de l'Allemagne et de la France; de la France, qui, pendant pluſieurs ſiècles, a eu tout commun avec nous, mêmes ſouverains, mêmes loix, même patrie. Nous allons travailler avec courage à les ſatisfaire; déterminés à n'épargner ni fatigues, ni dépenſes, pour ouvrir tant aux étrangers qu'à nos compatriotes, une ſource abondante de faits hiſtoriques, et pour prévenir déſormais le reproche qu'on pourroit nous faire, avec juſtice, de laiſſer enſevelis dans les ténébres et dans l'oubli des monumens ſi dignes du grand jour.*

III. Neque verò hic noster labor (quod aliquibus videri posset) unius populi parva initia, res tenues, tardos progressus, brevi penicillo adumbrabit, aut exiguum terrarum angulum, velut in tabella descriptum, ob oculos ponet; utì facile erit persuadere iis qui nostrates historias vel a limine salutarint. Sentient hi profectò, quod res a Belgis jam olim præclarè gesta, et quæ hinc profecta est gloria aut utilitas, vicinas nationes, Lotharingos, Gallos, Germanos quoque, et quotquot ab antiquis Celtis prognatæ gentes Europam nostram incolunt, jure merito complectatur. Sentient id universim omnes, dummodo pro rerum magnitudine ac dignitate argumentum hoc pertractatum viderint, atque ex nativo fonte, et ex ipsis, ut ita loquar, antiquitatis visceribus, quæ in lucem proferenda sunt, eruantur.

IV. Et profectò, ut de vetustioribus omninò rebus sileam, quas in Belgicâ nostrâ, utì et in reliquâ Galliâ, priorum temporum caligo atrâ nocte involvit; ut Græcorum annalibus haud ignota nomina (quamquam hi, quod et Tacito observatum est, sua tantùm mirantur) Belgios hìc ac Brennos prætercam, quorum belli gloria et res fortiter gestæ sese trans Alpinos montes et mare Ionium diffudêre, sed qui ad nostram ætatem non nisi nomine tenus pervenerunt, idque

Horat. *Carent quia vate sacro;*

apud Belgas certè nata et educta videri potest Francorum potentia. Quascumque primùm sedes gens illa habuerit, et, si vera non sit doctissimi patriarum nostrarum antiquitatum indagatoris sententia, qui non alibi quàm in Brabantiâ *Legum Salicarum natale solum* quærendum esse, erudito opere osten-

God. Wendelini Legum Salicarum natale solum demonstratum. Antv. 1649. in-fol.

*III. Notre travail ne se bornera pas, comme quelques-uns pourroient se l'imaginer, à peindre en raccourci les foibles commencemens, les actions obscures, ou les succès peu éclatans d'un seul peuple; ni à renfermer, comme dans un cadre étroit, la description d'une petite partie du Continent. Tous ceux qui ont la plus légère connoissance de notre Histoire, seront facilement convaincus de cette vérité. Ils comprendront sans peine, que l'éclat des grandes actions de nos Ancêtres rejaillit en quelque sorte sur tous les peuples voisins; et que ceux de la Lorraine et de la Gaule, que les Germains mêmes, et toutes les nations qui, sorties des anciens Celtes, habitent aujourd'hui l'Europe, doivent prendre intérêt à ce qui nous concerne, et aux événemens qui se sont passés parmi nous. Mais il faut pour cela que l'Histoire qui les raconte, réponde à la grandeur et à la noblesse de ces événemens, que l'on aille puiser à leur source naturelle les vérités qu'on veut exposer au grand jour, et qu'on les tire, si j'ose m'exprimer ainsi, des entrailles de l'Antiquité.*

*IV. En effet, sans parler des événemens les plus reculés, qui, dans la Belgique comme dans le reste de la Gaule, sont enveloppés des ténèbres impénétrables des premiers tems; sans parler des Belgius et des Brennus, que les historiens Grecs, malgré leur admiration exclusive pour tout ce qui étoit de leur nation, ne nous ont point laissé ignorer, et qui ont étendu leurs conquêtes et leur gloire militaire au-delà des Alpes et de la mer d'Ionie, mais dont les hauts faits nous sont inconnus, du moins dans un certain détail, parce qu'aucun écrivain ou Barde de l'antiquité ne les a chantés; on peut assurer que c'est dans la Belgique qu'on a vu naître et s'élever la puissance et l'empire des Francs. Quelle que soit notre ignorance par rapport à l'origine de ce peuple, et aux lieux qu'il a habités d'abord, ou parcourus successivement; quelque douteuse même que puisse paroître l'opinion d'un savant distingué, qui a fait de profondes recherches*

dere annisus fuit: illud in confesso est, in Belgio nostro advenas Francos, postea quàm Rhenum transiissent, per annos ferè XL. pedem fixisse, et virium suarum, quas tanto successu contra Gallos Romanosque exserturi essent, veluti periculum fecisse. Illic lilia illa, toto orbe mox futura celeberrima, nata sunt, ut sano sensu loquar, et non sicut nugator ille, a *Lisiâ* hæc deducens amne, qui Viroviacum ac Corturiacum, antiqua at nunc minuta oppida, præterfluens, Gandavi in Scaldim influit: apud nos Francorum solium crevit et adultum est. Postmodum maximi quod olim fuit aut forte futurum est, imperii conditor, et totius prope Europæ rector Carolus, non nomine tantùm sed re magnus, urbem Aquisgranum, in mediâ Austrasiâ, (cujus maximam partem Belgæ tenebant,) sedem principalem regni, et cæterarum urbium velut Metropolim statuit; et quamquam a Pyrenæis jugis usque ad mare Balthicum, et quocumque eum seu belli ardor, seu pacis negotia vocabant, fulguris instar celer heros discurreret, in Belgio tamen habitasse, et sedem vitæ ac fortunarum fixisse, optimo jure dicendus est. Quâ quidem in re non novo exemplo usus fuisse, sed, quod Belgarum etiam gloriam antiquiorem facit, decessorum suorum jam inolitum morem sequutus videri potest. Namque ut prætercam et Carolum avum, et Pipinum patrem et avunculum Carolomannum, quorum hic in regio apud Liptinas Palatio, (hodie *Lestines* ou *les Estines*, in agro Binchiensi, tertio a Montibus Hannoniæ lapide,) celebrem illum anni DCCXLII. conventum habuit, in quo leges permultæ, hodiedum superstites, et tam Imperio quàm Sacerdotio imprimis utiles, perlatæ sunt: Sigibertus, Chilpericus, Chlotarius, Dagoberti duo, aliique e primâ apud Francos regnatrice domo principes, solenne habuêre in Belgio morari, Belgium excolere et in deliciis habere. Cujus rei testes sunt tot ubique villæ regiæ, tot Palatia; Valentianense, antiquissimum;

Vid. ap. J. J. Chiffletium in *Lil. Franc.*

*sur les antiquités de notre Pays, et qui a consacré un ouvrage plein d'érudition à prouver qu'il ne faut point chercher ailleurs, que dans le Brabant, le berceau des Loix Saliques : il est certain que les Francs, après avoir passé le Rhin, séjournerent dans notre Belgique pendant près de quarante ans, et qu'ils y firent le premier essai de leurs forces, que bientôt après ils devoient développer avec tant de succès dans le reste des Gaules et contre les Romains. C'est donc dans cette terre que sont nés ces Lis, dont l'éclat devoit, dans la suite, se répandre par tout l'univers : assertion vraie, mais dans un sens un peu différent de celui de cet écrivain romanesque, qui les fait sortir de la Lis; rivière qui, après avoir arrosé les petites villes de Vervick, de Menin et de Courtrai, va se décharger à Gand dans l'Escaut : c'est chez nous que s'est élevé et que s'est affermi le trône des François. Quelques siècles après, le fondateur du plus grand empire qui eut encore été et qui peut-être existera jamais, le dominateur de tout l'Occident, Charlemagne, Prince aussi grand par ses actions que par son nom, fixa le siège de son empire à Aix-la-Chapelle, au centre de l'Austrasie, dont les Belges occupoient la plus grande partie, et fit de cette ville la Métropole de tous ses États. Forcé souvent de voler, avec la rapidité de l'éclair, des Pyrénées jusqu'à la mer Baltique, et de se porter partout où l'appelloit son ardeur guerrière ou le retablissement de l'ordre et de la paix, il n'en faisoit pas moins sa résidence habituelle dans la Belgique. On peut donc la regarder comme le lieu ordinaire de son séjour, et le centre de son Empire. Cette préférence accordée à nos Provinces, n'étoit pas même une distinction nouvelle de sa part. Il paroît au contraire n'avoir suivi en cela qu'un usage très-anciennement établi parmi ses prédécesseurs ; ce qui fait remonter plus haut la gloire et l'état florissant de ce Pays. En effet, sans parler de Charles-Martel son ayeul, et de Pepin son père, ce fut dans le Palais-Royal de Leptines (aujourd'hui*

illud Victoriaci ad Scarpam; Trajectense ad Mosam; Trevirensia duo, vetus et novum; Theodonis-villæ palatium; Marsanense, Heristalliense et Jopilense; ut Noviomagense celeberrimum, aliaque plura, a Carolo Magno instaurata, omittam: innumera quoque Edicta, sive, utì ea tunc vocare moris erat, *Præcepta*, in Belgio passim obsignata.

V. Belgarum itaque res et historia, a primâ Francici regni origine adusque avulsam a præclaro hoc stipite Lotharingiam, sub Henrico I. Germaniæ rege (quem factis nobilem ignobili cognomine Aucupem posteritas dixit,) propria Francorum ac Francici regni historia jure meritoque vocari debent. Atque hæc quidem periodus quingentis, et quod excurrit, annis absolvitur. Neque minori consideratione digna sunt quæ exinde contigêre, quamquam jam attritis rebus et haud parum imminutâ regni majestate, tum per quassationes varias, quas a gentibus septentrionalibus toto penè sæculo nono et decimo citerior hæc Europa passa est; tum per divisionem Romani seu Germanici Imperii a regno Franciæ; præcipuè verò per pullulantem illam Vicariorum, ut ita loquar, ubique Principum potentiam, quos eadem penè ætas et nascentes vidit et adultos, et qui vix aliter poterant quàm mutuis cladibus inclarescere.

Estines *ou* les Estines, *dans la Prévôté de Binche, à trois lieues de Mons*) *que le dernier de ces deux Princes tînt en 742 cette assemblée célèbre, où l'on fit plusieurs réglemens qui se sont conservés jusqu'à nous ; et qui, pendant longtems, n'ont pas été moins utiles à l'Empire qu'au Sacerdoce. Sigebert, Chilpéric, Clotaire, les deux Dagobert, et d'autres Rois Francs de la première race, se faisoient un honneur de séjourner fréquemment dans la Belgique, et sembloient lui donner par là une préférence sur leurs autres provinces : témoins tant de maisons Royales, tant de Palais, tels que celui de Valenciennes, l'un des plus anciens ; celui de Vitri sur la Scarpe, celui de Maestricht ; les deux Palais de Trèves, l'ancien et le nouveau ; celui de Thionville, de Marsen, de Herstal et de Jopiles ; tels encore le Palais de Nimègue, et plusieurs autres rétablis par Charlemagne, et dont je ne parlerai point ici ; témoins enfin un nombre infini d'Édits, ou, comme on les appelloit alors, de* Præcepta, *sortis des Chancelleries de la Belgique.*

*V. On peut donc assurer avec fondement que l'histoire des Pays-Bas n'en fait qu'une avec celle des François et de leur Empire, depuis l'origine connue de cet Empire jusqu'au tems où la Lorraine en fut détachée sous le regne de Henri I. Roi de Germanie ou d'Allemagne, que la postérité s'est contenté d'appeller l'Oiseleur malgré l'éclat de ses belles actions ; et cet espace forme une période de plus de cinq cens ans. Et quant aux événemens postérieurs, ils ne sont pas moins remarquables. Ils nous font connoitre d'abord l'épuisement extrême auquel l'État s'est vu réduit sous les foibles descendans de Charlemagne ; les diverses secousses que le Midi de l'Europe reçut des peuples du Nord, pendant presque tout le neuvième et le dixième siècles, le démembrement de l'Empire Romain, ou plutôt du Royaume d'Allemagne d'avec le Royaume de France ; et enfin les entreprises et les efforts*

VI. Tunc etiam videre fuit Caroli Magni genuinam sobolem patrio regno exutam, in Belgioque exceptam, per annos plures Bruxellis humili in Palatio delitescere. Neque enim tum temporis Bruxellæ inter Europæas urbes caput efferebant, aut aliud ferè erant quàm illa sub Æneæ adventum antiqua Roma, vel potius Evandri Regia, ab iis scilicet Bruxellis, quas hodie videre est, tantum diversæ, lenta quantum celsis a cupressis viburna aut humiles Myricæ. Ibi Caroli Ducis, infelicis patris (qui Aurelianis arctâ in custodiâ reliquum vitæ exegit,) haud multo felicior filius Otto, improles, annos paucos inglorius vixit; donec in Gerbergâ sorore tanti fulgoris superstes scintillula, sensim atque sensim augescens, primùm Lotharingiæ, Burgundiæ postea, denique Austriæ nomen illustravit, et in eam postmodùm claritatem educta est, quam in Imperatore Cæsare Carolo V., Belgâ iterum et Magno, suspexit orbis, hodieque miratur.

VII. Medio tempore res nostræ arctiori vinculo cum Germanico imperio conjunctæ fuêre; fuêre etiam cum Italiæ et Byzantii regno, cum transmarinis Syriæ ac Palestinæ negotiis, nec non cum divisis brevi interjectu vix a reliquo Bel-

V. Doultremanni Constantinopo-

*continuels de ces espéces de petits Souverains subalternes, à qui la Féodalité a donné l'existence, et que le même siècle vit naître à la fois et s'élever au plus haut point, pour ainsi dire, de leur grandeur, mais qui ne pouvoient s'aggrandir que par leurs défaites mutuelles.*

*VI. Ce fut alors qu'on vit un descendant légitime de Charlemagne, dépouillé du Royaume de ses pères, mais reçu dans la Belgique, dont une partie seule lui restoit, se rétirer à Bruxelles, et y vivre obscur pendant plusieurs années, dans un palais indigne de sa naissance ; car alors Bruxelles n'osoit élever sa tête parmi les autres cités de l'Europe. Cette ville étoit, à cette époque, à peu près ce qu'étoit l'ancienne Rome, ou plutôt le palais d'Évandre, au moment où Énée aborda dans l'Italie, c'est-à-dire, aussi inférieure à cette ville telle que nous la voyons aujourd'hui, que le sont au cyprès altier le viorne rampant et l'humble bruyère. Ce fut là que vecut pendant quelques années, sans enfans et sans gloire, Othon, non moins infortuné que le Duc Charles son père, qui termina ses jours à Orléans dans une étroite captivité. Heureusement une foible étincelle s'étoit conservée de tant de splendeur dans la personne de Gerberge sa sœur. Cette étincelle acquérant de jour en jour de nouvelles forces et un nouvel aliment, communiqua bientôt son éclat au nom de Lorraine, ensuite à celui de Bourgogne, en dernier lieu à celui d'Autriche ; et elle jetta enfin cette masse de lumiere, que l'univers ébloui admira dans Charle-Quint, né, et vivant presque toujours, comme Charlemagne, au sein de la Belgique, et que l'on peut admirer encore aujourd'hui.*

*VII. Dans le moyen âge notre histoire fut plus étroitement liée avec celle de l'Empire Germanique. Elle le fut même avec l'histoire d'Italie et de Constantinople, avec les guerres de Palestine et de Syrie. Elle le fut avec l'histoire d'Angleterre, Roy-*

lim Belgicam. 4.° Mém. de l'Acad. de Brux. couronnés en 1778. 4.° Acta et Fœdera de Rymer &c. &c.

gio (*a*) Britannis. Quibus si mercatus celeberrimos, florentissima emporia, communicata quâquâ versùm per Orientem et Occidentem cum exteris gentibus commercia; si denique propiora temporibus nostris bella civilia addas, et scissionem illam luctuosam potentis imperii, ac iisdem legibus, linguâ, dominatu feliciter eatenus utentium populorum, quæ Philippo II. Rege contigit: profectò fatendum erit, vix aut ne vix esse historiam ullam, sive veterem, sive novam, quæ rerum magnitudine ac varietate Belgicam aut adæquet aut superet; adeò ut si quis ex nostratibus Æneas, apud exteras gentes res a Belgis suis fortiter æquè ac præclarè gestas intueatur, veriùs quàm ille apud Didonem exclamare possit:

Virg. Æneid.

*Quæ regio in terris nostri non plena laboris!*

VIII. Cæterùm multos eosque nobiles Scriptores, qui seu patriâ seu Romanâ lingua res istas enarrandas suscepêre, et nostra et Patrum nostrorum ætas tulit. Et quidem tantus fuit eorum proventus, ut vel nudum eorum indicem texere, res sit infiniti pene tædii ac laboris; quam tamen a Viro erudito, curioso rerum istarum et historiæ omnis indagatore, aliquando susceptum iri confidimus. (*b*)

IX. Verum enimvero in tanta scriptorum copiâ latent ad-

(*a*) Est et in ipsa Britannia Belgium, de quo Viri docti commentati sunt.

(*b*) Dum hæc commentabamur, ineunte anno MDCCLXXXIII., Jo. Des Roches, scriptor *Epitomes Historiæ Belgicæ* in usum Scholarum Belgii, Bruxellis editæ typis academicis, nobis hujus rei spem fecerat. Spem hanc mors abrupit; et, si non abrupisset, pluribus intentus viri animus, varium ingenium, leves illas spes brevi fecissent evanescere.

*aume qui, comme on sait, n'est séparé des Pays-Bas que par un détroit peu considérable. Qu'on ajoute à cela ces foires et ces marchés célèbres, ces entrepots florissans, le commerce le plus étendu que les Belges faisoient avec tous les peuples de l'Orient et de l'Occident; qu'on y ajoute des événemens plus modernes, nos guerres civiles et cette scission déplorable arrivée sous Philippe II., entre des peuples heureux jusques-là sous l'empire d'un même Prince, d'une même Religion, des mêmes loix, et qui parloient la même langue: et l'on sera forcé d'avouer, qu'aucune histoire, soit ancienne, soit moderne, ne peut égaler ou surpasser la nôtre, tant par l'importance que par la diversité des événemens. Enfin si un nouvel Énée, transporté du sein de la Belgique chez des peuples étrangers, promenoit ses regards sur les monumens des actions éclatantes et des travaux de ses compatriotes et de ses ancêtres, ne pourroit-il pas s'écrier avec plus de raison que le héros Troyen en voyant le tableau des révolutions de sa patrie dans le palais de Didon:* Quel pays sur la terre n'a point rétenti du bruit de notre nom, de nos actions, et de nos malheurs!

*VIII. Au reste, nos ancêtres et nous, nous avons eu plusieurs Savans estimables, qui ont écrit notre histoire, soit en latin, soit en langue vulgaire. Le nombre de ces écrivains est même si considérable, que ce seroit un travail effrayant de vouloir en dresser simplement le catalogue. Nous nous flattons cependant de voir bientôt se former cette entreprise par un Savant distingué. Ce Savant que son amour pour l'histoire en général, et surtout pour celle de notre Pays, feront assez connoître, l'exécutera sans doute d'une manière digne de lui.*

*IX. Cependant quelque nombreuse que soit la collection de ces Écrivains, il en est d'autres encore qui languissent inconnus ou oubliés, dans les cabinets des Savans, ainsi que dans les archives des villes et des monastères; et ces historiens, j'ose le dire,*

huc in eruditorum scriniis, latent apud urbium aut monasteriorum chartophylaces, Belgicæ historiæ autores præstantissimi, et, ut verissimè loquar, antesignani; qui quamquàm majori fide quàm eloquentiâ (nam et hoc fatendum est) historiam tractavêre, dignissimi tamen sunt qui in lucem publicam proferantur; et, quod jam a duobus retro sæculis factum oportuit, his, qui rebus nostris meliori stylo exarandis ac poliendis operam daturi sunt, Liviis ac Tacitis nostratibus facem præferant.

X. Lumen hoc, sed variis dissitisque locis tremulè se ostentans, sequutus est, qui primus apud nos, post renatas litteras, explosis fabulis, patriæ historiæ præclaram operam impendit, Flandricorum Annalium parens Jac. Meyerus. Excussis hic Bibliothecarum forulis, codices manuscriptos, quotquot reperire potuit, evolvit omnes, iisque egregium opus superstruxit, quod etiamnum posteri miramur; addito ab elegantioribus litteris, quibus a teneris innutritus erat, et succo et colore et sanguine.

XI. Quo tempore res Flandricas Meyerus, eodem fere Brabanticas conquirere et illustrare jam cœperat P. Divæus, urbis Mechliniensis Syndicus, non mediocri et ipse doctrinâ multisque limati ingenii dotibus instructus. Sed eruditus ipsius labor spem scriptoris, ejusque, quâ vixit, ætatis, omnino fefellit; utpote cujus pars aliqua non nisi octo vel decem post lustris typis descripta fuit, alia hoc nostro demum sæculo; reliqua sempiternis, ut credere est, tenebris occultatur.

P. Divæi Rer. Brabant. lib. XIX. Antv. 1610. 4.° Ejusd. Rer. Lovan. lib. IV. — Annalium opp. Lovan. lib. VIII. Lov. 1757. fol. — Commentarius de statu Belgicæ sub Francor. imperio, nunquam editus.

XII. Feliciores aliquanto fuêre Pontus Heuterus, Delfius, et Jo. Baptista Gramaius, ambo Arnhemienses Præpositi; qui variis susceptis itineribus, religiosorum virorum scrutari biblio-

*doivent tenir le premier rang pour notre histoire. J'avoue qu'ils ont écrit souvent avec moins d'élégance que de bonne foi; mais ils n'en méritent pas moins de voir le jour, par l'étendue et l'exactitude de leur travail; et en les publiant, comme on auroit dû faire il y a deux siècles, leurs écrits serviront de flambeau à ceux de nos compatriotes qui voudront traiter notre histoire avec plus d'élégance et plus de noblesse.*

*X. Ce flambeau, dont toutefois les rayons épars çà et là dans divers lieux, ont été bien difficiles à rassembler, avoit déja éclairé le Père des Annales de Flandre, Jacques Meyer. Le premier parmi nous il débrouilla le cahos de notre histoire, et la purgea des fables qui la défiguroient. Il pénétra dans les recoins les plus secrets des bibliotheques; il feuilleta les manuscrits qu'il put y trouver; et ce fut avec ces matériaux qu'il composa l'ouvrage estimable, que nous admirons encore aujourd'hui, et qu'il a su orner et nourrir des graces de la littérature latine, qu'il possédoit parfaitement.*

*XI. Dans le même tems que Meyer écrivoit ainsi l'histoire de la Flandre, celle du Brabant commençoit également à sortir du désordre où elle étoit, par les soins et les récherches de Pierre van Dieve ou Divæus, Conseiller Pensionnaire de la ville de Malines, homme doué d'un savoir profond et de toutes les qualités d'un beau génie. Mais ni van Dieve lui-même, ni le siècle où il a vecu, n'ont pu jouir de la gloire de ses travaux, puisqu'une petite partie n'en fut livrée à l'impression que plus de quarante ans après. Une autre ne l'a été que de nos jours. Le reste sera probablement perdu pour toujours.*

*XII. Pontus Heuterus ou de Heviter, originaire de Delft et Jean-Baptiste Gramaie, tous deux Prevôts d'Arnheim dans la Gueldre, ont joui d'un destin un peu plus heureux. A la faveur*

thecas et asceteria, Scriptores historicos et ἀνεκδότους inspicere atque in commentarios referre, per annos plures solenne habuêre. Hæc profecto de se ipsi prædicabant, et jure ac merito; quamquam Gramaio paullo iniquior postera ætas, laudem diligentiæ, et non nisi e puris fontibus proferendæ veritatis studium, (quæ omnia tantoperè gravem scriptorem decent,) detrahere conata sit, eumque sublestæ fidei arguere: non secus ac si monumenta apocrypha aut effinxisset ipse, aut efficta ab aliis, credulitate nimiâ in testimonium adduxisset. Sed vellem ut ipsi, adductis tabulis, aut constitutis vadimoniis, objectum crimen demonstrassent. Nam dum scriptoris hujus narem emunctam et industriam haud vulgarem considero, facile adducor ut credam, accidisse Gramaio quod Huberto Goltzio nostro, maximo huic veterum numismatum et rei antiquariæ omnis helluoni; qui Mœcenatibus fratribus Laurinis, Patriciis Brugensibus, quum magnificum opus, quinque sat magnis voluminibus vix absolutum, procudisset, et tam immenso numero præstantissimorum omnis generis numismatum ectypa protulisset, incertos reliquit posteros, an non pars aliqua, uti autoris cælata manu (erat enim mirus in his artifex,) ita et adinventa ab ipso, atque ab ejus solo ingenio et non ex Antiquitatis fide profecta esset, et cum Patavinis fraudibus annumeranda. Sed si quæ a Goltzio descripta numismata, Vaillantii, Patinii, Begeri, Mediobarbi, aliorumve recentiorum diligentiam effugerunt, atque hinc in suspicionem fraudis venire potuerunt, nonnulla etiam, quæ novis curis detecta sunt, et indies deteguntur, doctissimi ac diligentissimi Goltzii fidem liberare jam cœpêre, eumque Græcæ et Romanæ antiquitatis amatoribus cariorem reddere. Consimile Gramaio nostro fatum forte præsagire est; hâc tamen perpetuâ ejus culpâ, quod illam suam calamitatem nullo negotio prævertere potuisset scriptor iste non illaudatus. Et quam sibi laudem, quam a

*de plusieurs voyages, auxquels ils consacrerent une partie de leur vie, ils pénétrerent dans les bibliotheques des maisons religieuses et des communautés. Ils feuilleterent les historiens, et se servirent des mémoires inconnus jusques-là, pour en composer leurs histoires. Ils n'ont pas craint, et avec raison, d'en convenir eux-mêmes. Cependant la postérité, peut-être un peu trop injuste envers Gramaie, a cherché à le rendre suspect d'infidélité, en lui enlevant le mérite de cette exactitude et de cette délicatesse scrupuleuses qui constituent le caractère d'un écrivain respectable; comme s'il avoit forgé des monumens apocryphes, ou, qu'en ayant trouvé de forgés ainsi, une aveugle crédulité l'eût porté à les donner comme des autorités irréfragables. Mais je voudrois que ses critiques, munis de preuves évidentes, ou appuyés par des garans irréprochables, pûssent le convaincre du crime dont ils l'accusent. En effet, lorsque je considère le talent, la sagacité et l'application de cet écrivain, je suis assez tenté de croire qu'il en est de Gramaie comme de notre Hubert Goltzius, si connu de son tems par son insatiable avidité pour les médailles Grèques et Romaines, et pour tout ce qui portoit l'empreinte de l'antiquité. Goltzius composa un superbe ouvrage en cinq volumes in-folio, sous les auspices des freres Laurini ou Lauweryns, ses Mécènes, issus d'une famille distinguée de la ville de Bruges; il y avoit dessiné un nombre prodigieux de médailles les plus rares dans tous les genres. Ce nombre fut trouvé si grand, qu'il fit douter à la postérité, si une partie de cette superbe collection n'étoit point autant le fruit de l'imagination de l'auteur que de ses découvertes, et si ce n'étoit pas une ruse digne du Padouan, et de quelques autres graveurs de ce tems. Mais si quelques-unes des médailles gravées par Goltzius, ont échappé aux recherches des Vaillant, des Patins, des Begerus, de Mezzobarba, et des autres modernes qui ont travaillé plus tard sur les médailles, et que par cette raison on les ait soupçonné d'être fausses, quelques-unes d'elles,*

posteris gratiam non meruisset, si vetera monumenta, quorum copiam habebat et sese filo dirigebat, indicasse non contentus, ea ipsa integra protulisset, atque hoc pacto ab interitu vindicasset? Quod utinam et P. Divæo, et Ponto Heutero, aliisque scriptoribus, qui ante vastitatem illam, quam, sæculo decimo sexto jam inclinante, Belgicæ Bibliothecæ passæ sunt, lucubrationes suas vulgavêre, consilium incidisset! Profectò haud dolentes haberemus, uti habemus Heuterum ipsum, magnam partem istorum monumentorum fuisse posteriorum temporum injuriâ absumtam. Audiamus, si lubet, Heuterum, in Libros *rerum* suarum *Burgundicarum* ita præfantem: „Usus „sum, inquit, in concinnandâ historiâ non solùm Latinis auc„toribus omnibus qui instituto meo serviebant, sed Francicis „etiam ac Belgicis.... manuscriptis quamplurimis, quorum „nunc major pars a nostri temporis barbarie, durantibus ci„vium furiis, est discerpta.„ Et paullò post: „Hos ego, „cum cæteris, cum satis essem usus, monasteriis sincerè re„misi; qui postea contra meam et multorum exspectationem, „magno cum dolore, partim sunt discerpti, partim exusti: „pleraque in usum Pharmacopolarum ablata, pauca non om„nino barbaro quorumdam ingenio etiamnùm custodita, quo „meliori ac feliciori sæculo bibliothecis reddantur.„

*que de nouvelles récherches ont fait et font découvrir encore tous les jours, commencent à venger du reproche d'infidélité le docte et laborieux antiquaire, en rendant sa mémoire plus chère aux amateurs de l'antiquité Grecque et Romaine. Peut-être un jour en sera-t-il de même de Gramaie. Cependant voici une faute qu'on lui reprochera toujours, ainsi qu'à d'autres écrivains estimables. C'est qu'au lieu de se borner à indiquer les monumens anciens, qu'ils avoient entre les mains et qui leur servoient de guides, ils auroient dû les faire connoitre en entier, et par ce moyen les garantir d'une ruine totale. Combien ne seroit-il pas à souhaiter que Divæus, par exemple, que Pontus Heuterus, et ceux de nos historiens qui ont publié leurs ouvrages avant les désastres qu'éprouverent les bibliothéques Belgiques à la fin du seizième siècle, eûssent pris ce parti? Ils n'auroient pas été réduits, comme le fut Pontus Heuterus lui-même, à pleurer ensuite la perte d'une grande partie de ces monumens, enlevés par les malheurs des tems. Écoutons ce dernier parler un instant dans la préface de son histoire de la maison de Bourgogne. C'est ainsi qu'il s'exprime: „ Pour embellir mon ouvrage, j'ai fait „ usage, dit-il, non seulement des auteurs latins qui pouvoient „ m'aider dans cette entreprise, mais encore d'un grand nombre „ de manuscrits françois et flamands, dont la plus grande partie „ a été mise en pièces pendant nos guerres civiles. „ Un peu plus loin il ajoute: „ Après en avoir fait l'usage que je desi- „ rois, je les ai rendus fidélement aux monastères qui me les „ avoient confiés; mais dans la suite nous apprîmes avec une „ surprise égale à notre douleur, que les uns avoient été lacérés, „ les autres livrés aux flammes, et que la plûpart avoient été „ abandonnés aux marchands droguistes ou épiciers. Il en échappa „ quelques-uns, que des mains moins cruelles conservent sans „ doute pour les rendre, dans des tems plus heureux, aux bi- „ bliothéques auxquelles ils appartiennent. „*

XIII. Stragem hanc, quam a malevolorum manu infaustis illis Belgicarum secessionum temporibus res nostra historica ac litteraria tulit, alibi ab igne fortuito aut alterius generis infortuniis, communi rerum omnium mortalium fato, expertæ sunt bibliothecæ nostrates plurimæ, qualis illa Gemblacensis, dives opum variarum, et præsertim manuscriptorum codicum; quorum e numero pauci servati, sed tamen insignis ille, et qui ejusdem ferè pretii cum autographo creditur, Sigeberti Gemblacensis, chronographorum omnium medii ævi apud nos facilè Principis, chronicon seu historiam exhibens.

XIV. Bono itaque consilio factum est quod Aubertus Miræus, Antverpiensis Decanus, in hanc cogitationem primus, ut ita dicam, apud nos devenerit (exteri enim erant Schardius et Pistorius, qui *Sigebertum*, et *Magnum Chronicum Belgicum* jam ediderant) ut vetera monumenta in lucem erueret, iisque ab typographicis prælis æternitatem assereret; quâ in re vir litterarum commodis proferendis natus, per totos annos XL., Principibus Alberto et Isabellâ, egregiè desudavit. Vulgaverat is jam anno MDCVI. *Elenchum Historicorum Belgii* (a) tum temporis necdum in publicum editorum; sed quorum pars aliqua ab ipso-met Miræo jam tum prælo parabatur, alia exterorum typis descripta fuit, pars major operæ ac labori nostro servata est.

XV. Justus Lipsius, magnum illud Brabantici soli ac Lovaniensis Academiæ decus, totius propè Europæ consensu reip. litterariæ Princeps designatus, (quamquàm Taciti ac Senecæ sui, quos scriptores unicè adamabat, stylo exemploque nimiùm

(a) Quem etiam videre est in Ant. Sanderi Bibliotheca MSS. cod. Belgii. 4to.

*XIII. Ces coups désastreux, portés par des mains impies à notre histoire et à notre littérature pendant nos discordes civiles, des incendies fortuits et d'autres malheurs, par une destinée commune à toutes les choses d'ici-bas, les ont fait éprouver ailleurs dans plusieurs de nos bibliotheques. Telle étoit celle de Gemblours, prétieuse par les richesses qu'elle renfermoit, et sur-tout par ses manuscrits. Les flammes en épargnerent très-peu; mais parmi ceux-ci, il faut compter le manuscrit historique de Sigebert de Gemblours, le prémier de nos chronographes du moyen âge; manuscrit célèbre, et qu'on regarde comme autographe.*

*XIV. On ne peut donc assez louer Aubert le Mire, qui, pour ainsi dire, le prémier parmi nous ( car Schardius et Pistorius, qui avoient déja mis au jour Sigebert et le* Magnum Chronicum Belgicum, *étoient des étrangers) on ne peut, dis-je, assez louer le Mire d'avoir conçu le projet de tirer des ténébres le plus d'anciens monumens qu'il pourroit, et d'en avoir assuré à plusieurs l'immortalité par la voie de l'impression; projet dont l'exécution sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle coûta 40 ans de travaux à cet homme vraiment né pour la gloire des lettres. Dès 1606, il avoit publié une liste des historiens Belgiques, qui, jusques-là, n'avoient pas encore vu le jour, mais dont quelques-uns alloient déja s'imprimer par ses soins, et dont plusieurs autres furent imprimés par des étrangers; la plus grande partie cependant est restée en manuscrit jusqu'à nos jours, personne n'ayant été assez heureux pour la recouvrer, ou n'ayant osé y toucher, soit à cause des difficultés, soit à cause de la dépense.*

*XV. Le Mire avoit été précédé par Juste-Lipse, l'ornement du Brabant et de l'Université de Louvain, et que presque toute l'Europe honora du titre de Prince de la république des Lettres, malgré sa prédilection et son admiration excessive pour le style de Tacite et de Sénèque, qu'il avoit pris pour modèles. Ce savant homme, dont les défauts, s'il en eut, furent bien séduisans,*

Quintil. delectatus, *dulcibus*, ut et illi, *abundabat vitiis*,) cujusvis doctrinæ capax ingenium ad res patrias illustrandas transferre jam cœperat; et Historici Regii titulo a Philippo II. auctus, *in animum induxerat*, ut refert Swertius, *visere Religiosorum antiqua monasteria*, *Principis auctoritate*; *quod primi ferè ac soli*, (addit idem Swertius,) *ad sæculi sui historiam scribendam Monachi sponte sine præmio se contulissent*; *sed immaturâ languentis corpusculi morte rebus humanis ereptus*, *quod seriò at serò meditatus*, *infectum demùm reliquit*, *ac posteris lampada abiens tradidit*.

In Athenis Belgicis.

XVI. Lipsio itaque succenturiatus ipse Franc. Swertius idem et amplius aliquid, majoribus fortè ausis moliebatur. Scriptores enim rerum Belgicarum omnes, veteres certè neque adhùc vulgatos, in lucem edere; et quod Pithœus, Sirmondus, Bongarsius jam præstiterant in rebus Francicis, quod Andreas Schottus in Hispanicis, Hervagius, Schardius, Reuberus, Pistorius, Reineccius, Freherus, Urstisius, cæteri, in Germanicis; in Italicis, Siculis, Anglicisque, immò et in Persicis Turcicisve viri docti, egregiè atque animosè, plaudente orbe erudito, jam factitaverant, id quoque in Belgarum gratiam exsequi, et nostratis historiæ corpus Francofurdianis typis emittere animo destinaverat. Cur patrios, eosque celeberrimos, municipis sui Moreti, Plantini generi, lubens volensque præterierit, compertum non habeo: hoc tantum, quod præclarus ille conatus intra primum volumen substitit, in typographeio Danielis et Davidis Aubriorum anno MDCXX. Francofurti excusum; et in quo præter Jo. Gerbrandum a Leidis, Reinerum Snoium Goudanum, Ægidium a Royâ Dunensem monachum, (scriptores non illaudatos quidem, verùm quibus et meliores et vetustiores alii,) neminem conspicimus, ne *Anonymum* quidem

*avoit commencé à consacrer son génie, vaste et universel, à célébrer aussi la gloire de son pays. Décoré par Philippe II. du titre d'Historiographe „ il s'étoit proposé, dit Swertius, de par-„ courir, sous les auspices du Souverain, les anciens monastères, „ parce que, dit encore Swertius, les moines furent les prémiers, „ et les seuls, qui se porterent volontairement, et sans autre espoir „ de récompense, à écrire l'histoire de leur siècle : mais sa santé „ languissante succombant bientôt à ses maux, il fut enlevé au „ monde et aux lettres peu de tems après avoir formé ce projet. „ L'ouvrage, qui lui avoit coûté de sérieuses mais trop tardives „ récherches, demeura imparfait ; et il ne laissa en mourant qu'un „ projet et des desirs à remplir par d'autres. „*

*XVI. Juste-Lipse eut pour successeur ce Swertius même qui a poursuivi l'entreprise, ou plutôt qui en avoit formé une beaucoup plus hardie. C'étoit de mettre au jour tous les écrivains contemporains ou originaux de l'histoire Belgique, parmi lesquels il eut sans doute donné la préférence à ceux qui n'étoient pas encore publiés ou connus. Ce qu'avoient déja fait, en faveur de l'histoire de France, Pithou, Sirmond, Bongars ; ce qu'avoient fait André Scot pour celle d'Espagne, Hervagius, Schardius, Reuberus, Pistorius, Reineccius, Freherus, Urtisius, et plusieurs autres, pour celle d'Allemagne ; ce que plusieurs savans hommes avoient fait avec autant de courage que de gloire, pour celle d'Italie, de Sicile, d'Angleterre, et même de la Perse et de la Turquie, il se proposoit de le faire en faveur de la Belgique, et de former un corps d'histoire nationale, qu'il devoit livrer aux presses de Francfort. J'ignore pourquoi il dédaigna d'employer celles de sa patrie, devenues si célébres entre les mains de B. Moretus, son concitoyen et gendre de Plantin. Ce que je sais, c'est que cette grande entreprise n'alla point au-delà du prémier volume, qui fut imprimé à Francfort en 1620 par Daniel et David Aubri, et qui ne renferme que le moine Gerbrand, de*

*de rebus Belgicis*, quem tamen in ipsâ fronte ac libri titulo autor promiserat.

XVII. Temporibus iisdem per Belgium universum tantus fuit litterarum proventus, tanta doctorum virorum egregiorumque scriptorum copia, quibus omnibus mens eadem, idem propositum, de communi patriâ ac bonis litteris benè mereri, et collatis studiis rem præsertim historicam pro virili promovere, ut in aperto sit nullam ætatem fuisse apud Belgas, quâ in ingenuis artibus ac disciplinis majori sive industriâ sive gloriâ desudatum sit. Rubbenius eâdem ætate artem pictoriam ad summum evehebat, stupendi in cæteris quoque artibus aut disciplinis vir ingenii, et omnigenæ doctrinæ flosculis ac civili prudentiâ ornatissimi, qualem vel epistolæ ejus nonnullæ, quæ autographæ apud nos sunt, eum demonstrant; et quo auspice, incentore vel magistro, illustres alii artifices complures docuêre, immortali nominis sui famâ, nec vel ipsi cultissimæ Italiæ Belgicam cedere; regionibus cæteris, Gallicis, Hispanicis, Britannicis ac Germanicis, palmam longè præripere.

XVIII. Sed ut rei litterariæ ac instituto nostro, quod ad historiam spectat, memores immoremur, pergamusque ostendere quæ tum temporis clarissima ingenia in eruderandis Patriæ monumentis ubique insudarint: Bruxellis, quem jam dixi,

*Leyde ; Regnier Snoy, de Tergow ; Gilles de Roye, réligieux de l'Abbaye des Dunes ; écrivains estimables, il est vrai, mais qui ne sont pas des plus anciens, ni des plus considérables pour notre histoire. On n'y en trouve aucun autre, et pas même l'auteur anonyme de l'histoire Belgique, que l'éditeur avoit annoncé à la tête et dans le titre de son volume.*

*XVII. A la même époque, les lettres firent des progrès étonnans dans tous les Pays-Bas. On y vit paroitre un nombre presqu'incroyable d'hommes savans et d'excellens écrivains, tous animés du même zèle pour l'intérêt des lettres et de leur commune patrie, et qui, réunissant leurs efforts, s'appliquerent à l'envi à développer notre histoire. Aussi les sciences et les beaux arts ne furent-ils jamais cultivés dans la Belgique avec plus de succès et de gloire que dans ce siècle. Alors la peinture acquéroit le plus haut dégré de perfection par les talens de Rubens, génie étonnant par la diversité de ses connoissances, savant universel autant que bon politique, comme le prouvent les ambassades où il fut employé, et plusieurs de ses lettres autographes que l'on peut voir dans les cabinets de Bruxelles, et dont nous possédons même quelques-unes.*

*Cet homme célèbre, né pour la gloire des Pays-Bas, ne se contenta pas de contribuer par son nom et ses talens à la gloire des arts et de sa patrie. Par ses encouragemens et ses lumières il forma un grand nombre d'autres célébres artistes, qui prouverent par l'éclat immortel de leur réputation, que l'École des Pays-Bas ne le céde en rien à celle de la féconde Italie, et qu'elle l'emporte de beaucoup sur les Écoles de France, d'Espagne, d'Angleterre et d'Allemagne.*

*XVIII. Mais pour ne pas trop nous écarter de notre littérature, et de l'histoire qui est notre but principal, continuons d'indiquer ce que plusieurs savans firent alors dans toutes nos*

Miræus, industriâ, labore, studio indefesso, præibat, animabat omnes, adjutoribus Chiffletiis binis, ternisve; Patre scilicet Joanne Jacobo, et *Natis*, Julio ac Joanne, *Patre dignis.* Lovanii Pet. Divæi vestigiis insistebant Gramaius et Haræus; ille de quo jam plura præfati sumus; hic, *Annalium Principum Brabantiæ conditor.* Antverpiæ sedem vitæ studiorumque fixerant Christophorus Butkenius, quo acutius nemo Principum nostrorum stemmata et genealogicas tabulas dispescuit, ac Casperius Gevartius, qui *Edmundi Dinteri* Historiæ a se edendæ spem fecerat; tùm, quos præ cæteris nominasse oportuit, e Societate Jesu doctissimi viri, qui, ducibus Rosweido et Bollando, præclarum illud opus, quod *Acta Sanctorum* inscribitur, circà id tempus animo et calamo delineabant, quod postmodum in eam molem excrevit, quam hodie miramur.

XIX. Sed neque hic stetit optimorum scriptorum in Belgio exuberans fons et scaturigo. Trevirensia et antiquitates Belgicæ Primæ illustrabant Christoph. Browerus, Guilielmus et Alexander Wilthemii; Gallo-Flandriam Buzelinus; Brugis Flandrorum origines patrias, domos et sigilla Principum evolvebat Oliverius Vredius; Tornaci Leges-Salicas Wendelinus; Morinos et Morinorum res Malbrancquius; ut plures alios omittam, non inferioris famæ aut ingenii. Et ut paucis complectar omnia, is fuit per omnes ferè Belgii civitates, usque ad annum sæculi illius quinquagesimum, præstantissimorum ingeniorum cumulus, is discendi ac docendi ardor, ut vix alibi parem

*Provinces, pour déterrer les monumens de notre patrie. A Bruxelles, le Mire dont j'ai déja parlé, dévançoit tous les autres par son habilité, par son travail et par son infatigable activité. Il portoit le courage dans tous les cœurs, et il étoit secondé par deux ou trois Chifflet; c'est-à-dire, par le père, Jean-Jacques, et par Jules et Jean Chifflet, dignes fils d'un tel père. A Louvain, Gramaie et Haræus marchoient sur les traces de van Dieve. J'ai déja parlé de Gramaie : van der Haer ou Haræus est auteur de l'histoire des Ducs de Brabant, en trois volumes in-folio. A Anvers, Christophe Butkens éclaircissoit, avec une sagacité inimitable, tout ce qui regarde la Généalogie et le Gouvernement de nos Princes, tandis que le Greffier Gevaerts annonçoit une édition, mais qu'il ne donna jamais, de la Chronique de notre Edmond de Dinter. A la tête de ces écrivains j'aurois dû placer les savans Jesuites, qui, à peu près à la même époque, guidés par les PP. Rosweidus et Bolland, consacroient leurs veilles et leur plume à rassembler les* Actes des Saints; *ouvrage fameux et qui excite aujourd'hui notre admiration et notre reconnoissance, autant par l'étendue des recherches, que par le nombre prodigieux des volumes auxquels ils l'ont porté depuis sa naissance.*

*XIX. Et ce ne sont point là les seules richesses qui soient sorties du sol fécond de la Belgique. L'histoire de Trèves et les antiquités de la* Belgica prima, *comme les Romains l'appelloient, étoient tirées des ténèbres qui les enveloppoient, par les recherches de Christophe Brouwer, de Guillaume et Alexandre Wiltheim, comme celles de la Flandre Françoise le furent par les soins de Buzelin. A Bruges, Olivier de Vrée développoit les origines de la Flandre, ainsi que la Généalogie et les Sceaux de ses Souverains. A Tournai, Wendelin expliquoit les Loix Saliques, et Malbrancq nous traçoit l'histoire des peuples de la Flandre occidentale ou des Morins. Je ne parlerai pas ici de plusieurs autres*

invenias. Sed deferbuit hic brevi, et sæculo integro, quod insequutum est, tantùm non interiit omne veteris doctrinæ et historiæ studium: cujus rei genuinas caussas facile esset depromere, ni temporis ac instituti nostri ratio prohiberet. Gratiùs profectò erit et jucundiùs ad ea tempora transilire, quibus faventissimis auspiciis res litteraria et historica è gravi somno, quo sopita erat, velut expergisci visa est, et subitaneo impetu novas vires animumque sumere.

XX. Contigit id circà annum sæculi hujus decimi octavi sexagesimum, quo de instituendâ Bruxellis bonarum artium ac disciplinarum, nec non elegantium litterarum Academiâ, jamprimùm cogitari cœptum est, illudque mox actum, ut in manuscriptos codices, qui in Belgii bibliothecis adhuc laterent, inquireretur diligentiùs, omnesque foruli excuterentur, ex quibus utile aliquid aut profuturum, Historiæ patriæ incremento, proferri posse sperabatur. Quam in rem annitente in primis Patricio Comite de Neny, sanctioris Consilii Præside, scriptæ litteræ fuêre Caroli Comitis Cobenzelii nomine, pro Mariâ Teresiâ Aug. tum temporis in Belgio regni administri, et ad omnia Religiosorum virorum asceteria ac Canonicorum collegia transmissæ. Sed egregium consilium si non fefellit, certè haud omninò probavit eventus. Oblati fuêre aut detecti codices omninò pauci, et vix alia habita indicia, quam quæ Antonius Sanderus in *Bibliotheca Manuscriptorum Belgii*, jam anno 1641,

*écrivains non moins célébres et non moins savans. Je me bornerai à dire que jusques vers le milieu du dernier siècle, toutes les villes de la Belgique, furent peuplées d'un nombre prodigieux d'excellens écrivains. La passion de s'instruire y étoit même si universelle, qu'il n'y a point de pays, qui puisse le lui disputer à cet égard : mais cette passion se rallentit bientôt, et dans l'intervalle d'un siècle entier, qui s'est écoulé dépuis, il s'en fallut peu qu'on ne vit éteindre tout-à-fait le goût des lettres et de l'étude de l'histoire. Il ne seroit pas difficile peut-être d'indiquer les véritables causes de cette décadence ; mais ni le tems, ni le but que nous nous sommes proposé, ne nous permettent de le faire. Il sera sans doute bien plus agréable de passer à cette époque où, sous les plus heureux auspices, la littérature et l'histoire ont paru sortir enfin de la léthargie profonde où elles étoient plongées, pour reprendre tout-à-coup de nouvelles forces et une nouvelle énergie.*

*XX. Cette révolution eut lieu vers l'année soixante de ce siècle, où l'on commença de s'occuper de l'établissement d'une Académie des Sciences et Belles-lettres à Bruxelles. Bientôt après, on fit une recherche exacte des manuscrits qui restoient encore inconnus dans les bibliothéques des Pays-Bas. On creusa toutes les mines dont on espéroit tirer des secours nécessaires pour enrichir notre histoire. Pour parvenir à cette heureuse fin, on envoya à toutes les communautés réligieuses, et à tous les chapitres des lettres par M. le Comte de Neny, Chef et Président du Conseil-privé, et écrites au nom du Comte de Cobenzl, alors Ministre plénipotentiaire de l'Impératrice Marie-Thérese aux Pays-Bas. Mais si le succès ne trompa point nos espérances, du moins il s'en fallut beaucoup qu'il les remplit entierement. On n'offrit, ou l'on ne decouvrit que très-peu de manuscrits, et l'on ne trouva même qu'une petite partie des monumens que Sandérus avoit déja fait connoitre par ses catalogues publiés en 1641 et*

et 1643 collegerat et publici juris fecerat. *Edmundi Dinteri Chronicon Ducum Brabantiæ et Lotharingiæ, Regumque Franciæ*, sex libris distinctum; *Petri a Thymo Historia Principum Austrasiæ, Lotharingiæ* ac potissimum *Brabantiæ, diplomatica; Jacobi Guisii Annales Principum Hannoniæ; Gilberti Montensis chronicon*, aliique ex historicis nostris autores principes benè multi, (de quibus particulatim mox agemus,) atrâ nocte, quâ tegebantur, immersi permansêre; et de quo jure merito dubitari poterat, nùm luce publicâ perbene dignus esset, utpotè quo scriptore frigidius nihil, nihil jejunius, Robertus Maquerellus in lucem editus est, et Lovaniensibus typis descriptus.

XXI. Sed quod felix faustumque sit, et quod præsens ætas ac posteri gratentur, jactura illa brevi resarcita fuit. Dinterum geminum, alterum ex Gevartii bibliothecâ, Corsendoncanum alterum accepimus: tertium etiam, qui quondam Joannis Miræi, Antverpiensis Episcopi, codex fuerat. Petrum a Thymo, quo scriptore luculentius nihil, nihil accuratius, ex chartophylacio urbis Bruxellensis, Consulum ac Senatorum beneficio. Jacobi Guisii annales latinos, quos Aubertus Miræus Regum ipsorum munificentiâ in lucem proferendos jam dudùm optaverat, quique omnium æstimatione deperditi habebantur, ex ipso, ut credere est, autographo descripsimus, Insulis Flandrorum apud humanissimos ordinis Franciscani religiosos viros reperto, et nobiscum benevolentissimè communicato. Gilberti Præpositi Montensis chronicon e latebris eductum est, et illustris viri Marchionis Chastelerii operâ descriptum editumque jam dudùm sub prælo sudare desiit. Monumenta antiquissima benè multa, Brandonem, Limuisium et chronographos alios quamplures, Molinetum, Clericum, cæteros, quorum nomenclator mox aderit, cum optimis exemplaribus

*1643 sous le titre de* Bibliothéque des Manuscrits des Pays-Bas. *La Chronique des Ducs de la Lotharingie, ou, si l'on veut, de Lothier et du Brabant, ainsi que des Rois de France, par Edme ou Edmond de Dinter; l'histoire diplomatique de l'Austrasie, de la Lotharingie et surtout du Brabant par Pierre van der Heyden, dit* a Thymo; *les annales des Souverains du Hainaut par Jacques de Guise; la Chronique de Gilbert, Prévôt des Églises de Mons et Secrétaire ou Chancelier du Comte; et plusieurs autres de nos meilleurs historiens dont nous parlerons séparément, resterent plongés dans la nuit épaisse qui les couvroit; tandis qu'on imprima à Louvain Robert Maquereau, celui d'entre tous nos écrivains qui, par sa sécheresse et son insipidité, méritoit le moins de voir le jour.*

*XXI. Heureusement pour nous et pour la postérité, cette perte fut bientôt réparée. Nous avons reçu deux exemplaires de de-Dinter, l'un copié d'après celui de la bibliothéque de Gevartius, l'autre du monastère de Corsendonck, et un troisième qui avoit appartenu à Miræus, Évêque d'Anvers. Le Magistrat de la ville de Bruxelles nous a communiqué l'original de l'ouvrage d'a Thymo, ouvrage si exact, si circonstancié, si riche en diplômes et en autres monumens du tems. On regardoit comme perdues les Annales Latines de Jacques de Guise, ouvrage précieux, dont la munificence des Rois, selon le Mire, auroit dû depuis longtems enrichir le public. Elles ont été retrouvées chez les Religieux Franciscains de Lille en Flandre, et nous les avons transcrites d'après le manuscrit, original à ce qu'il paroit, que ces Pères ont eu l'honnêteté de nous communiquer. La Chronique de Gilbert Prévôt de Mons a été tirée des ténébres et vient d'être imprimée par les soins de M. le Marquis du Chasteler. Nous avons comparé avec les meilleurs exemplaires les chroniques et mémoires de Molinet, de le Clerc, et de quelques autres dont nous allons donner une liste raisonnée et détaillée. En un mot, nous*

contulimus. Verbo, nihil operis aut industriæ reliquum fecimus, quo jam laudati scriptores, aliique complures, summâ fide emaculati, descripti, illustrati, in publicum emittantur, et cum eruditis viris, non tantum Belgii nostri, sed totius, ut verè dicam, Europæ, (quibus, quod sperare licet, labor iste non ingratus vel injucundus accidet,) quantocyus communicentur.

XXII. Sed jam Dinterum nostrum, Thimium, Guisium, cæteros, et quo quisque autor tempore vel vixerit vel scripserit, fusiùs tantisper et enucleatiùs enarremus.

XXIII. Ab Edmundo Dintero faciemus initium. Dinterus, cognomen hoc a vico *Dinter*, qui Maeslandici territorii in agro Sylvæ-Ducensi pars est, procul dubio sortitus, quattuor ex ordine Brabantiæ Ducibus, Antonio I., Joanni III., Philippo I. et II, ab Epistolis sive a Secretis fuit. Si cui umquam scriptorum contigit vicinam temporum suorum historiam certissimis ex monumentis contexere, ea Dinteri nostri propria laus ac felicitas dicenda est. Monumenta omnia quæ ab anno MC., ab Henrici V. scilicet Imperatoris, et Godefridi Barbati, Lotharingiæ et Brabantiæ Ducis, ævo, historiæ suæ libris IV., V. et VI. largâ manu interspersit, ex publicis privatisque Principum, quibus, serviebat, tabulariis haurire ei copia fuit, illaque minimè omnium adulterata, aut amanuensium incuriâ fœdata in lucem proferre. Quæ antiquiora sunt, aliis ex fontibus fide integrâ repetiit, seque in primis sequutum profitetur Fratris Andreæ chronica, ejusque vestigiis institisse. Non quod Andream hunc (qui Marchianensis ad Scarpam cœnobii monachus fuerat, cognomento Sylvius, quique sæculo duodecimo clarebat, et cujus chronographicum opus

*n'avons épargné ni soins, ni fatigues, pour rendre dignes du grand jour de l'impression les écrivains dont nous venons de parler, ainsi que plusieurs autres. Nous les avons transcrits, corrigés, éclaircis, avec la plus grande exactitude, pour les mettre au plutôt entre les mains des Savans, non seulement des Pays-Bas, mais même de toute l'Europe, en les réunissant en un corps d'ouvrage; entreprise qui, comme nous l'osons espérer, ne peut manquer d'être accueillie de leur part avec plaisir et avec reconnoissance.*

*XXII. Mais il est tems de rendre compte avec un peu plus de méthode et d'étendue des ouvrages de de-Dinter, de ceux d'a-Thymo, de de-Guise et de nos autres auteurs, suivant l'ordre des tems où chacun d'eux a écrit ou vêcu.*

*XXIII. Commençons par Edmond de-Dinter. Dinter ainsi surnommé sans doute du bourg ou village du même nom, situé dans le territoire de Maesland, dépendant de la Seigneurie de Bois-le-Duc, fut consécutivement Secrétaire de quatre Ducs de Brabant, savoir d'Antoine I., de Jean III., de Philippe I. et de Philippe II. surnommé le Bon. Il eut le bonheur et l'avantage, bien rares parmi les historiens, de tirer les matériaux de son histoire des dépôts les plus autentiques. Tous les actes publics, qui concernent les trois derniers siècles de son histoire, c'est-à-dire, qui commencent à peu-près l'année MC., siècle où vécurent l'Empereur Henri V. et Godefroid le Barbu Duc de Lothier et de Brabant, et dont de-Dinter a enrichi les livres IV., V. et VI. de son ouvrage. Il les a tirés des archives des Princes, au service desquels il étoit attaché, ou du trésor des chartres des différentes provinces. Comme ces trésors étoient encore intacts, il nous a transmis ces actes sans aucune altération de la part des copistes, et dans toute leur intégrité. Ceux qui remontent à une origine plus reculée, il les a puisé dans*

Raphael de Bello-campo, ejusdem monasterii asceta; typis Duacenis Petri Bogardi anno 1633 describendum curavit,) Dinterus noster nudè ac jejunè expresserit: contrarium, si geminos istos scriptores inter se conferas, facili negotio patebit: sed quod filum ejus historicum, seu chronologicum ordinem, sibi sequendum duxerit, ac scriptoribus aliis prætulerit.

XXIV. Quâ in existimatione toto Belgio ac per Germaniam fuerit autoris nostri celebratissimus labor, abunde declarat non illa solùm scriptorum series qui a tribus sæculis, et quod excurrit, non certius aliunde aut luculentius quàm ex hoc Dinteriano fonte historiarum suarum lumen ac materiam hausêre; sed et pragmaticos inter ac politicos præstantissima ingenia, et principalibus reipublicæ curis admota, *Viglius ab Ayta*, *Libertus de Pape*, *Goswinus Wynantius*, aliique, apud quos Dinterus non raró utramque paginam facit, quotiescumque seu principum seu populorum jura, commoda, utilitates, ex antiquorum rebus gestis scriptis-ve dirimenda vel comprobanda sibi sumsêre. Immensum foret, et quod non patiuntur commentationis hujus angustiæ, testimonia omnia in medium proferre. Satis sit monuisse, autorem *Magni Chronici Belgici*, a Pistorio vulgati, Dintero ferè æqualem, (ut qui sæculo quinto decimo necdùm exeunte floruit,) magistrum Edmundum (ita enim eum appellat,) plerumque et laudare et exscribere; quod et alii chronologi faciunt, sed non eodem semper pudore

*d'autres sources avec une fidélité scrupuleuse. Il avoue d'ailleurs lui-même qu'il a pris pour guide la chronique de Frère André. Cet André, connu sous le nom de Sylvius, et moine de l'abbaye de Marchiennes sur la Scarpe, vivoit au douzième siècle. C'est à lui qu'on est redevable d'une chronique imprimée à Douai en 1633 chez Pierre van den Bogaerde, par les soins de Raphaël de Beauchamp, réligieux de la même abbaye. Au reste, en prenant ce chronographe pour guide, de-Dinter ne s'est point traîné sur ses pas en copiste froid et servile, comme il est facile de s'en convaincre par la comparaison des deux ouvrages. Il s'est borné seulement à donner la préférence à l'ordre chronologique de Frère André, souvent cité par les écrivains postérieurs, mais surtout par de-Guise; et il ne le suit que quant à l'enchaînement des faits historiques.*

*XXIV. Ce qui prouve combien l'ouvrage de de-Dinter étoit estimé, non seulement dans toutes les provinces Belgiques mais encore dans l'Allemagne, c'est que, depuis trois siècles, la plupart des historiens n'ont pas cru pouvoir puiser dans une source plus pure, ni plus abondante. Les publicistes mêmes, les politiques les plus éclairés, les hommes d'état les plus célèbres parmi nous, tels que Viglius, de-Pape, le Comte Goswin de Wynants, et plusieurs autres, ont souvent eu récours à de-Dinter, lorsque pour discuter, ou pour prouver les droits et les priviléges du souverain ou du peuple, ils ont été obligés de s'appuyer sur les faits ou sur les écrits des anciens. Les bornes étroites de cette préface ne me permettent pas de rapporter tous les témoignages honorables accordés au mérite de cet historien. Je me contenterai de citer ici l'auteur de la grande chronique Belgique, publiée par Pistorius. Cet auteur presque contemporain de de-Dinter, puisqu'il a écrit plus de vingt ans avant la fin du quinzième siècle, loue partout et copie souvent maitre Edmond, (car c'est ainsi qu'il l'appelle.) Il fut imité en cela par d'autres chronologues; mais ils ne l'ont*

ingenuo, cujus præcipua pars est, ut rectè Plinio observatum; *monere per quos profeceris.* Dinteri nomen sæpe sæpius apud illos ipsos scriptores, qui ei plurimum debent, alto silentio premitur. Quâ injuriâ et scriptores alii afflicti; quos inter Dunensis monachus Brando, chronographus egregius, cujus edendi consilium quoque nobis est, et de quo sectione XLIV. proximè sequenti agemus.

In Præf. Hist. Nat. ad Ti. Vesp. Aug.

XXV. Interim ut aliquod elogiorum specimen, quibus Dinterus ab æquâ posteritate mactatus fuit, hîc exhibeamus, en tibi iconem ejus, ex autographo fideliter expressam, et ab Auberto Miræo his subscriptis versiculis jam olim ornatam:

Hic Vir hic est tibi quem promitti sæpius audis;
Hic præco historicus, terra Brabanta, tuus.
Hoc duce magna Ducum attollet se fama tuorum,
Et Latii Heroas ambitiosa premet.

Cætera, quæ de Viro hoc cum fructu prænoscenda, in ipsa edendi operis fronte promturi sumus.

XXVI. Suprà memoravimus Casperium Gevartium, bonum historicum, antiquarium summum, optimum poetam, et qui jam senex stipendiariis Ludovici XIV. donis auctus fuerat, quamvis homo exterus, sed doctissimus: memoravimus, inquam, Gevartium hunc edendi Dinteri consilium suscepisse. Verùm quo fato, quâve de caussâ res in irritum ceciderit, reperire non potuimus, vestigare certè adnisi sumus. Pervolvimus in hunc finem epistolas ejus anecdotas omnes, quæ in bibliothecâ Jo. Bapt. Verdussenii exstabant, nunc in Academicâ Bruxellensi; tùm virorum doctorum ad Gevartium scriptas: si fortè ea de re mentem suam aperuisset apud amicorum eru-

*pas toujours fait avec la même délicatesse ni la même franchise, vertus qui, selon la remarque judicieuse de Pline, exigent qu'on fasse connoitre ceux à qui l'on est redevable de ses lumières. Il n'est pas rare au contraire de voir des historiens qui doivent le plus à de-Dinter, pousser l'ingratitude jusqu'à ne point prononcer son nom dans tout leur ouvrage. C'est une injustice qu'ont partagée avec lui plusieurs autres écrivains, et surtout Brand, Brandts ou Brandon, religieux de l'abbaye des Dunes, chronographe estimable, que nous nous proposons aussi de publier, et dont nous parlerons plus amplement dans la suite de ce discours.*

*XXV. Cependant pour donner une idée des éloges accordés à de-Dinter par l'équitable postérité, voici son portrait, copié fidélement d'après le tableau original qui s'est trouvé longtems dans l'Eglise de l'abbaye de Coudenberg à Bruxelles, et dont l'ancienne gravure a été ornée par Aubert le Mire d'un rhythme latin. On trouvera à la tête de l'édition même que nous donnerons de l'ouvrage de cet historien, quelques autres réflexions, qu'il est important de faire rélativement à lui, et que nous jugeons à propos d'omettre ici.*

*XXVI. Nous avons déja parlé plus haut de Gaspar Gevartius ou Gevaerts, historien fidèle, savant antiquaire, bon poëte, et qui, quoiqu'étranger, éprouva dans sa vieillesse, à titre d'homme de lettres, la munificence de Louis XIV. Nous avons dit de cet écrivain, qu'il avoit conçu le projet de faire imprimer l'ouvrage de de-Dinter; mais nous n'avons pu, malgré toutes nos récherches, découvrir les obstacles qui se sont opposés à l'exécution de cette entreprise. Nous avons parcouru à cet effet toutes ses lettres non imprimées, qui se trouvoient dans la bibliothéque de Jean-Baptiste Verdussen, et qui sont maintenant dans celle de l'Académie de Bruxelles. Nous avons encore consulté celles*

ditissimos aut fidissimos. Quo in numero Wendelinum, Peirescium, Gassendum, ambo Puteanos fratres, Chiffletios, Miræum, Petavium, And. Schottum, Holstenium, Gronovium, Vlitium, atque alios bene multos computabat, non per Gallias tantùm ac Germaniam, sed quotquot toto Belgio litteras colebant. Rarâ temporum felicitate, quâ communia studia commune etiam habebantur vinculum animorum; simultates inter eruditos aut raræ aut nullæ; nulla invidentia excelsos animos inficiebat aut egregios conatus interturbabat; quæ vitia jam penè adulta, latiùs serpunt hâc profectò ætate nostrâ, quàm res publica aut litteraria patiatur, magno bonarum artium dehonestamento. Sed ad Gevartii epistolas redeamus. Invenimus inter eas schedam unicam, ab And. Schotto ad Gevartium directam, quâ eum ita interpellat: „Scribit Clemens Steichius „pro Aubrianis.... de Dintero verò tuo, his verbis: *Ad hæc „valdè miror ubi Dinterus hæreat: nam procul dubio absolutus. „Utinam ad manus nostras veniat! Statim edi curabimus.* Quare „si alibi vis edi, tuo sumptu, aut promere statuisti, nec „posteritatem eo fraudare, ad illum verbo scribe, ne vanus „ipse habear. Neque erat cur Valerio Doctori in ejus Biblio„thecâ Belgicâ spem ejus historiæ edendæ faceres, ut ii solent „qui aureos promittunt montes, præstant nihil. Neque dictis „constant ipsi juris sacerdotes! Sic parturiunt montes!„

*qui lui ont été écrites par plusieurs savans, pour découvrir s'il n'avoit pas fait part de ses desseins à quelques-uns de ceux qui tenoient le premier rang dans son cœur par leur savoir et leur amitié. De ce nombre étoient Wendelin, le célébre Peiresc, Gassendi, les deux frères Dupuis, les Chifflets, le Mire, le P. Petau, André Schott, Luc de Holstein, Gronovius, Vlitius, et beaucoup d'autres, dont les travaux littéraires enrichissoient alors la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Dans ces tems heureux le goût de l'étude étoit une chaîne qui rapprochoit et lioit entr'eux tous les amis du savoir et des lettres. On ne voyoit jamais, ou du moins l'on voyoit rarement les inimitiés secrètes diviser les savans. L'envie ne pouvoit atteindre à des ames nées pour l'élévation : jamais elle n'arrêtoit leurs généreux efforts ; tandis qu'à la honte des beaux-arts, notre siècle a vu les mêmes vices s'accroître et étendre au loin leur poison, non moins funeste au bien-public qu'à la littérature. Mais il est tems de revenir aux épîtres de Gevaerts. Une seule d'entr'elles, que lui addresse le P. André Schott, son parent, présente le passage suivant : „ Clément Steichius m'écrit en faveur des Aubris, et me parle en „ ces termes de votre de-Dinter :* Je suis impatient d'apprendre „ où se trouve de-Dinter, et si l'ouvrage est prêt et achevé. „ Puisse-t-il être bientôt rémis entre nos mains ! Nous nous „ hâterons de l'imprimer. *C'est pourquoi, si vous êtes determiné „ à le faire imprimer ailleurs à vos dépens, pour n'en point fru„ strer la postérité, mandez-le lui vous-même, afin qu'il ne puisse me „ réprocher de l'avoir trompé. Il étoit plus qu'inutile sans cela „ de faire annoncer une édition prochaine de cette histoire, par le „ Docteur Valère André dans sa Bibliothéque Belgique ; vous ressem„ blez un peu à ceux qui promettent des montagnes d'or, et qui ne „ donnent rien. Les gardiens du temple de Thémis ne sont donc „ pas plus exacts que les autres hommes à garder leur parole ! Ainsi,*

„ La montagne en travail enfante une souris. „

XXVII. Id certè constat, ut et annotatum est in catalogo codicum manuscriptorum qui in Bibliothecâ Corsendoncanâ servantur, Dinterum a Joh. Gevartio, Casperii patre, non aliunde quàm ex ipso codice Corsendoncano descriptum fuisse; quem codicem nobiscum communicatum ab optimo illius loci Antistite jam suprà diximus, quique aut autographus est, aut autographi loco semper habitus, et etiamnùm habendus. Descriptus est partim in chartâ lineâ, partim in pergamenâ; eâ ratione, ut post folia linea quatuor, ( nonnumquam octo vel decem, ) sequantur pergamena duo; quam normam ab initio libri ad finem usque servatam videmus: eo, uti credere est, consilio, ut alternantibus hoc modo foliis, pergamenis et lineis, in plura sæcula liber perduret. Quod ex consimili artificio, non semel eo sæculo usurpato, consequi natum erat; ut nobiscum facilè consentient, qui harum rerum peritiam profitentur. Patet vel hinc librum illum, si non ante inventam typographiam, certè antè artem illam jam aliquo modo perfectam propagatamque, scriptum fuisse, et fortè, superstite etiamnùm Dintero, utpote qui anno 1448 mortuus est. Degebat hic tùm temporis in Corsendoncano cœnobio, quò eum, aulicæ ac turbidæ vitæ pertæsum, historicus labor atque adamata studia deduxerant, quæ utique *secessum scribentis et otia poscunt.* Non pauca igitur veri criteria in hoc conspirant, ut codicem nostrum pro autographo habeamus, qualis etiam à Miræo, Valerio-Andreâ, Sandero, Foppenio, aliisque creditus fuit.

XXVIII. Præter hunc, alii duo codices perpetuò nobis ob oculos versati sunt, quorum jam suprà mentio quoque facta fuit. Cæterùm, ne ullâ in re diligentiam nostram lectores optimi requirant, quùm apud Jesuitas Antverpienses, Bollandiani laboris atque industriæ heredes, inaudivissemus exstitisse olim volumina duo, hoc titulo notata; *Jo. Gevartii adversaria*

*XXVII. D'après une remarque insérée dans le catalogue des manuscrits de la bibliothéque de Corsendonck, il est certain que Jean Gevaerts, père de Gaspar, a copié l'ouvrage de de-Dinter, d'après le manuscrit de Corsendonck, qui, comme nous l'avons déja dit, nous a été communiqué par le respectable Prieur de ce monastère. Il est autographe; du moins il a toujours passé pour l'être, et l'on peut le regarder comme tel. Il est écrit en partie sur papier, et en partie sur parchemin, de manière qu'après quatre, et quelquefois après huit ou dix feuilles de papier, on en trouve deux de parchemin. Le but de ce mélange qu'on rétrouve dans tout le volume, étoit sans doute de lui assurer par-là une existence plus durable. Les connoisseurs en ce genre doivent avouer du moins, que l'on a souvent usé de cette méthode dans le siècle dont il s'agit. On peut conclure de là que, si ce livre n'a point été écrit avant l'invention de l'Imprimerie, il l'a été du moins avant que ce bel art eût atteint quelque dégré de perfection, et qu'il se fût repandu dans l'Europe; en un mot, assez probablement du vivant de l'auteur qui n'est mort qu'en 1448, et qui s'étoit rétiré pendant quelque tems dans le monastère de Corsendonck. C'est là que, tout entier à ses recherches historiques et à sa passion pour l'étude, il étoit allé oublier, au sein de la retraite et du répos si utiles à l'homme de lettres, les dégoûts du commerce des grands et les fatigues d'une vie agitée. Tout conspire donc à nous faire regarder ce manuscrit comme original; opinion qui est aussi celle de le Mire, de Valere-André, de Sanderus, de Foppens et de tous nos Biographes.*

*XXVIII. Outre ce manuscrit, nous en avons eu sous les yeux deux autres dont nous avons déja parlé. De plus, pour répondre pleinement à la confiance de nos lecteurs, ayant appris que les Jésuites d'Anvers, héritiers du travail et des récherches littéraires du P. Bolland et de ses collégues, avoient possédé*

*ad historiam Brabantinam*; et, *Diplomata, aliaque monumenta Brabantina, ex bibliothecâ Gevartii*, nihil operæ reliquum fecimus, ut illorum voluminum nobis copia fieret, existimantes nos Gevartiani laboris, quo Dinterum illustrandum susceperat, reliquias fortè fortunâ reperturos. Sed nostra nos spes fefellit. Et primus quidem codex nihil aliud nobis obtulit quàm pura puta adversaria, id est, ex notis et obviis scriptoribus digestas in annos singulos, at plerumque interruptâ serie, temporum Belgicorum nonnullas adnotationes: alter privilegia quædam Brabantica, in Edictorum libris passim vulgata; uterque, ut veteri verbo dicam, *pro thesauro carbones*.

XXIX. Superest ut moneamus, nos in eo esse ut totius operis Dinteriani elenchum sive indicem, cum aliorum monumentorum indicibus, commentationi huic nostræ subjiciamus: eo utique consilio, quod infrà declarabitur: futuros scilicet majori operi nostro, cujus hic exspectationem facimus, veluti promulsidis loco. Adjiciemus his alia quædam monumenta, nec non aliqua chronica brevia, quorum nonnulla ad Pipini ævum referenda.

XXX. Minoris apud exteros et nostrates, post Dinterum, famæ, sed non minoris futurus pretii, dummodò cognitus, egregius atque omni encomio dignus Petri a Thymo per lustra decem Belgicæ historiæ impensus labor. Fuit vir hic ecclesiæ SS. Michaelis et Gudulæ Bruxellis Canonicus ac *Thesaurarius*, nec non urbis Bruxellensis Syndicus, (hodiè *Pensionarium* vocant.) Quam quidem sacrorum ac civilium munerum conjunctionem siquis mirari velit, cogitet is et Dinterum ipsum, de quo jam plura loquuti sumus, et quotquot penè tum temporis

*autrefois deux volumes, dont les titres étoient :* Recueil de Jean Gevartius, concernant l'histoire du Brabant ; *et*, Diplomes et autres monumens du Brabant ; *nous n'avons rien négligé pour nous procurer ces deux volumes. Nous nous flattions alors que le hazard nous offriroit peut-être les restes précieux du travail entrepris par Gevartius ; mais ces espérances ont été trompées. De ces deux volumes, le premier n'est autre chose qu'un simple recueil ou plutôt une esquisse imparfaite de quelques extraits concernant l'histoire Belgique, tirés des écrivains les plus connus et disposés en forme d'annales, presque sans ordre et sans suite. Le second ne renferme, pour ainsi dire, que quelques loix, quelques priviléges accordés au Brabant, et qu'on trouve partout dans les recueils des édits de nos Souverains. En un mot, pour me servir d'un vieil adage, tous les deux ne nous ont offert que* des charbons au lieu d'un trésor.

*XXIX. Il ne nous reste, pour finir avec Dinter, qu'à prévenir le lecteur, que nous sommes d'intention de lui offrir la table de tout l'ouvrage de de-Dinter, avec celle de beaucoup d'autres écrivains. Nous y ajouterons quelques petites chroniques, parmi lesquelles il s'en trouvera du siècle même des Pepins. Tout cela fera une espèce de suite à cette dissertation, et servira à faire mieux connoitre les Auteurs que nous avons dessein de publier ; il servira encore comme d'avant-goût et de prélude au vaste recueil que nous annonçons.*

*XXX. Un ouvrage moins célèbre chez nos voisins, et même parmi nous, mais non moins estimable pour ceux qui le connoissent, c'est celui que Pierre à Thymo, ou van der Heyden, entreprit sur notre histoire, et auquel il consacra plus de cinquante ans de travaux. Cet écrivain, digne des plus grands éloges, étoit Chanoine et Trésorier de l'Église de S.te Gudule à Bruxelles. Il étoit, outre cela, revêtu de la charge de Syndic, ou, comme on l'appelle aujourd'hui, de Conseiller-Pensionnaire de la même ville. La réunion de ces deux emplois étonneroit de nos jours ;*

in re littterariâ, sæpissimè etiam et in re publicâ, utilem Patriæ ac Principibus operam navabant, Sacris addictos fuisse, atque ordinis ecclesiastici viros. Quod quidem non loci quem ipse teneo, amore, (quamquam nemo id jure vituperet,) sed solùm pro re natâ, et quia verissimum est, hìc commemoro.

XXXI. Cæterùm viri hujus eruditus labor, quo nec in historiâ nostrâ operosior, nec diligentior antè eum ullus exstitit, tria volumina, eaque maximi moduli et ponderis, complectitur, in membranis seu chartâ pergamenâ nitidissimè exarata. Volumen primum primas, ut ita dicam, operis lineas et veluti prolusiones exhibet: continet etiam nonnulla, hìc illìc, et præsertim sub libri initium sublestæ fidei, seu dicere mavis αποκρυφα; non tam scriptoris quàm sæculi vitio adscribenda, quæque autor ipse, secundis curis, emendanda ac resecanda censuit, magnâ profectò tùm diligentiæ, tùm judicii laude.

XXXII. Et quidem, quæ hanc laudem egregiè confirmant, autor ubique res publicas summâ curâ prosequitur; privatas sicubi attingit, parcius id et velut εν παροδω. Itaque librorum ipsius partitiones hunc ferè titulum præferunt: *de Carolomanno, et legibus istius temporis; de Pipino, et legibus, etc.* Tum leges ipsas vel totas exscribit atque operi suo plerasque interserit, vel summa ac præcipua illarum capita adducit. Haberemus igitur hìc, et si aliàs deperditæ forent, veteres plerasque Francorum leges, et Germanicorum Imperatorum, tam de rebus sacris quàm civilibus, constitutiones: habebimus undè vel post eruditos Pithoei, Sirmondi, Baluzii, et novissimi *Capitularium Regum Franciæ* editoris, N. de Chiniac, eruditos labores, Capitularibus illis lucem aliquam aut medicinam ad-

*mais qu'il nous soit permis d'observer ici en passant, que non seulement a-Thymo, ainsi que de-Dinter, (dont nous venons de parler,) mais encore une grande partie de ceux qui servoient alors l'État et les Souverains par leurs connoissances littéraires, ou par leurs talens politiques, étoient engagés au culte des autels. Au reste, ce n'est point l'attachement, bien pardonnable d'ailleurs, pour un état que j'ai moi-même embrassé, mais l'occasion seule et l'amour de la vérité qui m'ont porté à faire cette réflexion.*

*XXXI. Quoiqu'il en soit, cet ouvrage d'a-Thymo, l'un des plus étendus et des plus exacts qui ayent paru jusqu'ici sur notre histoire, contient trois volumes d'une grandeur et d'un poids prodigieux. Tous trois sont écrits sur parchemin, avec une netteté merveilleuse. Le premier est comme l'ébauche de l'ouvrage et le coup d'essai de l'écrivain. On y trouve encore, çà et là, mais sur-tout au commencement, quelques traits apocryphes, qu'il faut moins imputer à l'auteur, qu'au siècle où il vivoit. D'ailleurs il a cru dans la suite devoir les corriger ou supprimer; ce qui fait à la fois l'éloge de son exactitude et de son discernement.*

*XXXII. Ce qui justifie cet éloge, c'est que chez lui les événemens publics sont développés dans le plus grand détail et avec le plus grand soin, tandis qu'il se contente, pour ainsi dire, d'effleurer les faits particuliers et moins importans. C'est pourquoi les divisions des livres, qui composent son ouvrage, sont annoncées à-peu-près sous ce titre:* de Carloman, et des loix du tems où il a vécu; de Pépin, et des loix, etc. *Et ensuite, ou il copie ces loix en entier, en les mariant presque toujours au corps de son ouvrage; ou il se borne à en rapporter les articles les plus intéressans. C'est pourquoi si la plupart des loix anciennes des Rois Francs, si les constitutions, tant ecclésiastiques que civiles, des Empereurs Germaniques étoient perdues ailleurs, on les retrouveroit dans l'ouvrage d'a-Thymo. On y retrouvera du moins*

ferre posse fortè haud difficile sit. Et ut verbo complectar omnia, utque jam initio dixi, nihil pleniùs, nihil accuratiùs quàm hoc historicum et diplomaticum penu; non nostris solummodò rebus illustrandis, sed et iis quæ ad Austrasiam, Lotharingiam, Franciam ac Germaniam pertinent, et ad Hugonis Capeti temporibus non exstinctam, sed apud Lotharingos et Brabantinos solos superstitem Caroli Magni domum, et in Bruxellensi aulâ regnatricem.

XXXIII. Accidit huic operi quod thesauro accidere solet, quem dum nimius servandi amor ab aliorum oculis ac manibus substrahit et velut latibulo condit, ab hominum quoque memoriâ prorsus eliminat. Edixerat autor, ut opus, quod per totos quinquaginta annos summo studio elaboraverat, post obitum suum in bibliothecâ urbis Bruxellensis collocaretur, in eâque, ne auferendi potestas esset, pro more istius temporis catenis ferreis figeretur. Credendum profectò neque locum ità satis tutum visum fuisse. Ablatus enim liber Patriciorum jussu et in locum secretiorem abditus, nostrâ demùm ætate cognitus et inventus est, ac beneficio amplissimi et nobilissimi ejusdem urbis Senatorum collegii cum Academiâ Regiâ communicatus, et mihi tandem concreditus. Brevi is in lucem prodibit; non tantum Brabantiæ nostræ, (cui in primis necessarius est,) sed totius Belgicæ, immò et Germaniæ ac Galliæ, quod fidenter conjicimus, favore ac plausu.

*de quoi répandre quelque lumière sur les Capitulaires des Rois de France, et de quoi leur rendre en partie leur intégrité, même après les savantes récherches de Pithou, de Sirmond, de Baluze, et du dernier éditeur des Capitulaires, M. de Chiniac. En un mot, nous n'avons rien, comme je l'ai déja insinué, de plus complèt ni de plus exact que ce récueil historique et diplomatique. Il peut servir à développer non seulement notre histoire, mais encore celle de l'Austrasie, de la France et de l'Allemagne. Enfin il n'est pas moins utile pour éclaircir celle de la maison de Charlemagne, qui ne s'est pas éteinte sous le regne de Hugues Capet, mais qui, ayant trouvé un azile chez les peuples de la Lotharingie et du Brabant, avoit établi son trône dans le Palais de Bruxelles.*

*XXXIII. Cet ouvrage éprouva le sort qu'ont coûtume d'éprouver les trésors que l'on cache. Tandis que pour les soustraire aux yeux et à l'avidité des ravisseurs, la crainte de les perdre nous porte à les ensévelir dans des lieux ignorés, le souvenir de leur existence s'efface souvent de la mémoire des hommes. L'auteur avoit ordonné que son ouvrage, qui étoit le fruit de cinquante ans de récherches, fut déposé après sa mort dans la bibliothéque de la ville de Bruxelles; et que, pour en assurer la conservation, il y fût attaché avec des chaînes de fer, suivant l'usage de ce siècle. Il est vraisemblable que ces précautions parurent insuffisantes, puisque l'ouvrage fut tiré de-là pour être enfermé dans un lieu plus sécret encore; et ce n'est enfin que de nos jours, qu'il a été découvert et réconnu. MM. les Magistrats en ont obligeamment offert la communication à l'Académie, et celle-ci m'a fait la faveur de me le confier. Bientôt on le verra paroître au grand jour; et nous osons espérer, que, non seulement le Brabant, auquel sur-tout il est nécessaire, mais encore toute la Belgique, ainsi que l'Allemagne et la France, le recevront avec plaisir et avec réconnoissance.*

XXXIV. Hi libri, quamquàm aut a paucis aut a nemine scriptorum nostrorum, qui expiscandis veterum monumentis jam a duobus sæculis sedulam operam navaverunt, procul dubio visi fuerint, famâ tamen noti fuêre: creditumque posterioribus temporibus, vel igne absumptos, vel alio quovis malo fato deperditos.

XXXV. Miræus in *Elencho Historicorum Belgii*, cujus suprà mentionem injecimus, quemque in *Bibliothecâ* suâ *Belgicâ manuscriptâ* recusum dedit Antonius Sanderus, ita de hoc opere: (paginâ apud Sanderum 27.) „Petrus a Thymo, Ghir„lensis, Canonicus ac Thesaurarius Bruxellensis, *Historiam* „*Brabantiæ*, tribùs voluminibus comprehensam, posteris reli„quit; quæ volumina Senatus Bruxellensis in archivis adservat.„ Verba hæc accuratam libri notitiam profectò non redolent. Nec multò rectiùs, immò majorem errorem errat Valerius Andreas, vel potiùs qui hunc supplevit et illustravit, Franciscus Foppenius, in Bibliothecâ Scriptorum Belgii. „Petrus „a Thymo, ait, reliquit Chronicon Brabantiæ usque ad tem„pora Caroli Burgundiæ et Brabantiæ Ducis, voluminibus „tribus in pergamenâ descriptis, quod Senatus Bruxellensis in „archivis suis servavit; donec anno 1695 in fatali illius urbis „per missiles Gallorum ignes conflagratione, periit. Dicunt „alii furto ablatum fuisse.„ Utrumque, quod felix faustumque sit, peræquè falsum. A vero etiam abludit, Chronicon illud, vel potius historiam, eamque non Brabanticarum tantùm rerum, sed Francicarum et Lotharingiarum, usque ad Caroli Burgundi tempora deductam fuisse; quùm in Joanne Duce IV. desinat, Philippi Burgundi, quem Carolus patrem habuit, quique totos XXX. annos regnavit, res ferè non attingat: adeò ut in historico nostro mirè hallucinati sint scriptores nostrates omnes, et clarè appareat quàm rectè à nobis pronunciatum sit, lucubrationes ejus, quamquàm præstantissimas, *a paucis*,

*XXXIV. Ce manuscrit, quoiqu'il n'ait été consulté, pour ainsi dire, de personne, ni même d'aucun de ceux qui, dépuis deux siècles, ont travaillé à déterrer nos anciens monumens, ne laissoit pas d'être connu de réputation ; et l'on a cru dans les derniers tems, qu'il avoit été la proie des flammes, ou qu'il avoit péri par quelqu'autre événement malheureux.*

*XXXV. Le Mire, dans son catalogue des historiens dont nous avons parlé, et qu'Antoine Sanderus a donné à la tête de sa Bibliothéque des Manuscrits des Pays-Bas, parle en ces termes de cet ouvrage : „ Pierre a-Thymo, natif de Ghierle, Chanoine et Trésorier de Bruxelles, a laissé à la postérité une „ histoire du Brabant, en trois volumes. On les conserve dans „ les archives de Bruxelles. „ Ces paroles ne prouvent pas dans leur auteur une connoissance bien exacte de cet ouvrage ; mais Valere-André, ou plutôt son continuateur l'Archidiacre Foppens, s'est trompé grossièrement dans sa Bibliothéque des écrivains Belgiques. „ Pierre a-Thymo, dit-il, a laissé une Chronique de „ Brabant, qui s'étend jusqu'au tems de Charles, Duc de Bour„ gogne et de Brabant. Elle est écrite sur parchemin, et ren„ ferme trois volumes. Les Magistrats de Bruxelles les conser„ verent dans leurs archives, jusqu'au tems où ils sont devenus „ la proie des flammes, lors du bombardement de cette ville par „ les François, en 1695. D'autres prétendent qu'ils ont été en„ levés furtivement. „ Heureusement, l'un et l'autre se trouve évidemment faux. Il ne l'est pas moins que cette chronique, ou plutôt cette histoire, qui n'appartient pas seulement au Brabant, mais encore à la France et à la Lotharingie, s'étende jusqu'au regne de Charles de Bourgogne. Elle finit au regne du Duc Jean IV. ; et l'on n'y trouve rien que la* Joyeuse Entrée *de Philippe de Bourgogne, qui fut le père de Charles, et qui regna pendant trente ans. On voit par-là, jusqu'où nos écrivains se*

aut *a nemine visas fuisse;* scriptorem famâ tantum et nomine cognitum.

XXXVI. Eamdem diligentiæ ac sinceritatis laudem requiras in iis quæ Bibliothecæ Belgicæ autores subnectunt, his verbis: „Chronicon hoc, eodem Thymo curante, in rythmos „vernaculos translatum est: id testante ac laudante autore „Chronici vernaculi Brabantiæ, editi Antverpiæ anno 1512.„

XXXVII. Si qui rythmi vernaculi historiam Belgicam enarrant, uti sunt sanè plures, sed illi duriores plerique et inconditi, ii profectò non magis Petrum a-Thymo, quàm alios quosvis vetustiores historicos exprimunt; præterquàm quod rythmi illi inconditi, ut jam diximus, leves, jejuni, et passim breviusculi sint: et Petrus noster multâ rerum ac monumentorum mole gravis.

XXXVIII. Sed piget tædetque hìc errores loqui et hallucinationes meras. Quis quantusque historicus noster fuerit, aut quid ab eo effectum sit, ex ipsius operis breviario, quod Dinterianum Elenchum proximè excipiet, meliùs patebit.

XXXIX. Si quo quisque autor tempore vel vixit vel scripsit, eodem ipse ordine à nobis enarrandus fuisset, debebat, uti et factum est, Thymium anteire Dinterus: sed utrumque Guisius. Vir hic non infimis apud Montenses Hannonios ortus natalibus, ineunte sæculo XIV. nascenti tùm apud Belgas S. Francisci Familiæ sese socium dedit, in eâque Theologicas ac Philosophicas disciplinas per quinque lustra suos edocuit. Postea quæstionum, quas φιλοσοφουμενα illa pariunt, tricas fastidiens, ad historiam, et præsertim patriam, animum adjecit,

*sont égarés à l'égard de cet historien ; et combien nous avons eu raison de dire, que son nom seul et sa réputation avoient passé à la postérité, et que ses ouvrages, malgré leur mérite éclatant, n'avoient été connus de personne, ou qu'ils ne l'avoient été que d'un petit nombre.*

*XXXVI. Les auteurs de la Bibliothéque Belgique n'ont été ni plus exacts, ni plus sincéres, lorsqu'ils ont avancé, que cette chronique avoit été rimée en langue vulgaire par les soins d'a-Thymo lui-même ; assertion fondée, selon eux, sur le témoignage de l'auteur de la chronique Flamande de Brabant, imprimée à Anvers en 1512.*

*XXXVII. Sans doute, l'histoire des Pays-Bas a été plusieurs fois écrite en rimes flamandes ; mais ces productions, digérées pour la plûpart sans ordre et sans goût, ne sont en aucune façon comparables à celle d'a-Thymo et de nos autres anciens historiens. D'ailleurs ces chroniques rimées sont écrites sans intérêt, vuides de choses, et beaucoup trop abrégées. L'ouvrage d'a-Thymo au contraire, est un vaste et précieux récueil de monumens et d'actions intéressantes.*

*XXXVIII. Mais qu'est-il besoin de perdre le tems à rélever des erreurs et des bévues ? On connoîtra mieux le mérite de notre historien et le prix de son travail, par les sommaires de son histoire qui suivront ceux de l'histoire de de-Dinter.*

*XXXIX. Si dans la notice que nous venons de donner de nos historiens, nous avons dû suivre l'ordre des tems, où chacun d'eux a écrit ou vêcu, de-Dinter devoit précéder a-Thymo, (et c'est l'ordre que nous avons suivi,) mais de-Guise doit précéder l'un et l'autre. Cet écrivain, issu d'une famille distinguée dans la ville de Mons en Hainaut, s'étoit engagé dans l'ordre de St. François, récemment introduit dans les Provinces Belgiques au siècle de notre auteur. Il y enseigna la Théologie, les Mathématiques et la Philosophie, pendant plus de vingt ans.*

eamque paucos inter illustrandam suscepit. Lustratis itaque cœnobiorum bibliothecis, excussis urbium regestis, virorum consularium atque in aulâ Principis versantium auctoritate fultus, condidit *Annales*, seu *Chronica illustrium Principum Hannoniæ*, latino et inculto, qualem tempora illa ferebant, sed pleno priscæ fidei ac candoris sermone; quos libros in vernaculam Gallorum linguam Philippi Boni, Burgundiæ Ducis, temporibus et jussu transductos, vulgavit Parisiis, anno 1531 Franciscus Regnaldus, at libris aut sectionibus plurimis decurtatos, prout ex editione nostrâ planum fiet, et in libri ipsius prologomenis fusiùs edisseremus.

XL. Tota penè Galliæ Belgicæ, quâ ad meridiem vergit, historia innititur huic Guisiano operi, quod non pro meritis laudavêre, qui illud in decursu tantùm et primoribus, ut ità dicam, labris attigerunt, maximi semper fecêre quotquot penitiùs inspexerunt. Nec refert quod multa in historiâ Romanâ peccet Guisius, vel quod Trojanas fabulas et Priamo atque Antenore prognatos Belgicæ Principes, Sylvios quoque ac Brabones toto libri initio crepet. Quale peccatum et Dinterus noster, et ante Meyerum cæteri ferè scriptores peccant. An non victoris gentium populi historia similibus fabulis tota superstructa est? Aut Tito-Livio, historiarum principi, fraudi fuit, quod veteres Romanorum glorias ab Ilio et Æneâ, tùm Cæsarum, quod et poëtæ faciunt, *a magno deducat*

*Dégoûté ensuite des vaines et ridicules questions qui occupoient les Philosophes de son tems, il tourna toutes ses vues vers l'histoire. Celle de son pays lui parut mériter la préférence, et il s'y livra avec une ardeur que peu de personnes eurent le courage d'imiter. Il parcourut les bibliothéques des monastères, fouilla dans les archives des villes; et soutenu par-tout du crédit de quelques personnes puissantes et des officiers municipaux, il composa les Annales ou Chroniques des Souverains du Hainaut. Cet ouvrage est écrit en latin, et le style en est dur et barbare, comme dans tous les écrits de ce tems; mais il respire la candeur et la bonne foi antiques. Il fut traduit en françois sous le regne et par les ordres de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne. Rien n'est si beau que l'exemplaire qui fut offert à ce Prince. Il est écrit sur velin, et orné de miniatures fort intéressantes. Il a été imprimé ensuite, (toujours en françois,) à Paris en 1531 par François Regnaud: mais on verra par l'édition que nous publierons de l'original, et par le discours préliminaire qui le précédera, combien le traducteur a défiguré un ouvrage, dont il a rétranché plusieurs morceaux intéressans.*

*XL. Presque toute l'histoire de la Gaule Belgique méridionale est appuyée sur celle de de-Guise. Si ceux qui ne l'ont parcourue que superficiellement, lui ont accordé peu d'éloges, elle en a reçu de très-grands de ceux qui l'ont étudiée à fonds. Qu'importe au reste, que de-Guise se trompe à l'égard de l'histoire Romaine; qu'il nous rappelle des fables Troyennes, en faisant descendre les Souverains de la Belgique de Priam et d'Anténor, et qu'il vante par-tout au commencement de son ouvrage les Sylvius et les Brabons? Les mêmes fables n'ont-elles pas servi de fondement à l'histoire du peuple vainqueur de l'univers? Ou le Prince des historiens, Tite-Live, est-il blâmable pour avoir imité les poëtes, qui font venir d'Iule, fils d'Énée, le nom du prémier des Césars? Pardonnons à l'antiquité, (car on me permettra,*

*nomen Iulo ? Datur hæc venia antiquitati*, (liceat enim ipsis, quibus se Livius verbis, Guisium absolvere,) *datur hæc venia antiquitati, ut miscendo humana divinis, primordia urbium augustiora faciat.* Præterea non Guisii hoc vitium fuit, sed illius quâ vixit ætatis, quando omnium animos prurigo hæc invaserat, et repetitæ a nescio quo Hunibaldo ac Lucio Tungrensi fabulæ eo avidiùs excipiebantur, quod per eas Principum auribus adrepebatur; quibus scilicet haud injucundum erat, quòd dicebantur *genus* trahere *alto a sanguine Trojæ.*

Liv. in Præf.

XLI. Itaque quod jam dixi, non Dinterus ipse, non alii cordati viri ab hâc labe immunes; quomodò Thuani ætate, (uti videre est in prioribus LXXX. illius historiarum libris, quamquàm eo scriptore diligentior nemo, nemo fortè magis ἀδεισιδαίμων) passim genethliacis et astrologicis fabulis fides intendebatur, et perpetuus de annis climactericis sermo erat. Porrò, quod ad Guisii nostri laudem summoperè facit, duo in egregio hoc scriptore inprimis animadvertenda censeo. Alterum quod Trojanam originem, et fabulas omnes, et quidquid amore gentis ac Principum suorum peccavit, septem prioribus libris, seu operis sui parte primâ veluti recondidit. Tum quasi novum opus inchoans, et vetera illa crepundia respuens, ac præteritarum nugarum osor, opus suum ex integro orditur, quod parte secundâ et tertiâ, utrâque septem libris constante, absolvit; ubi et si *manent vestigia ruris* (uti certè manent toto libro I.) tamen optimarum annotationum seges, quæ ubivis utramque ferè paginam facit, haud sinere visa est, ut multa a nobis, ex secundâ præsertim parte, resecentur, tertiâ suprà omnem laudem indubitatæ fidei se ferente.

*j'espère, pour justifier de-Guise, d'employer ici les termes dont Tite-Live se sert pour se justifier lui-même,) pardonnons, dis-je, à l'antiquité, de mêler ainsi la mythologie avec l'histoire, le profane avec le sacré, pour rendre plus auguste l'origine des villes et des empires. D'ailleurs, ce défaut doit être moins imputé à de-Guise, qu'au siècle où il a vécu. Les plus savans hommes d'alors ne surent pas mieux s'en garantir que lui; et les fables inventées ou répétées sous le nom de je ne sais quel Hunibalde, et d'un Lucius de Tongres, étoient reçues avec d'autant plus d'avidité, que l'on s'insinuoit par là dans la faveur des Princes, flattés qu'on les fit descendre du sang illustre des Troyens.*

*XLI. C'est ainsi que de-Dinter lui-même et plusieurs autres personnages estimables, se sont exposés au même réproche. C'est ainsi que l'historien De Thou, malgré tout son bon sens et son éloignement extrême pour toute espèce de superstition, n'a pas laissé de parler sans cesse, dans les quatre-vingt prémiers livres de son histoire, des prédictions des Astrologues et de l'influence des planètes sur la vie et les actions des hommes; parce que dans le siècle où il vivoit, on croyoit aveuglément à ce charlatanisme des faiseurs d'horoscopes et aux fables astrologiques, et que chacun redoutoit l'influence de son année climactérique. Telle étoit la manie du siècle. Pour achever de justifier de-Guise, qu'on me permette encore de placer ici deux réflexions, qui tournent à l'avantage de cet excellent écrivain: la prémiere, c'est qu'il a renfermé dans les sept prémiers livres, ou dans la prémiere partie de son ouvrage, ses origines Troyennes et toutes les fables dont l'amour de la patrie, et son attachement à ses Souverains avoient séduit son imagination. Mais bientôt dédaignant les contes et les rêveries puériles dont il s'est occupé précédemment, il jette de nouveau les fondemens de son ouvrage, le recommence pour ainsi dire en entier, et le poursuit jusqu'à sa perfection dans les seconde et troisième partie, dont chacune est également composée de sept*

XLII. Et profectò non tantum historiæ Francicæ parens Chesnius, sed qui eum sequuti sunt, novissimi atque eruditissimi Galliarum ac Francicarum rerum editores, Benedictini ordinis apud Parisienses viri nobiscum consentiunt : et suo illi exemplo nos docuêre, ex libris nostris penitùs abjicienda non esse hæc mediæ ætatis, oblectamenta dicam, an nugamenta ? Iis infercitos utique dederunt nobis scriptores benè multos, quos enumerare et longum et supervacuum esset : nullâ id publica querelâ, immò cum magnâ utentium ac legentium gratiâ.

XLIII. Hanc profectò gratiam ab æquis lectoribus sibi postulat Guisius; non tantùm quod majorum res gestas quàm diligentissimè expiscatus sit; sed quod fontes ipsos ac rivos quos ipsum adire contigit, et quorum non paucos posteriorum temporum incuria exsiccari fecit, perpetuò ferè indigitet. Atque hoc duorum alterum est, quod in scriptore nostro probandum in primis existimavimus. Sic Almericos, Hugones Tullenses, ignota nomina, aut thesauros deperditos, passim et sequitur et exscribit : Gilbertum, Montensem Præpositum, lubens etiam, quâ licet, ducem sequitur; sed minori hodie cum nostrâ gratiâ, utpotè qui Gilbertum ipsum jam præ manibus habemus. Quod superest, Guisiani operis elenchum, sive quis malit epitomen aut summarium dicere, post elenchum Thy-

*livres. On retrouve encore, il est vrai, surtout au commencement de cette seconde partie, quelques traces de cette bonhommie antique; mais elle est d'ailleurs si abondamment remplie d'observations judicieuses, que nous avons jugé à propos de n'en retrancher que très-peu de choses. Quant à la troisième, elle porte le caractère d'une véracité historique la plus complette et la plus irreprochable.*

*XLII. Pour nous étayer au reste d'illustres exemples, nous pouvons citer le père de l'histoire de France, André du Chesne, ainsi que les PP. Bénédictins de Paris, qui, après lui, nous donnent aujourd'hui le Recueil des historiens des Gaules et de la France. Ils ont tous suivi la même méthode que nous. Ces savans hommes nous ont donc appris à ne point rejetter du corps de notre ouvrage, des rêveries, si on veut, mais passagères, mais agréables, des joujoux du moyen âge; puisqu'ils les ont conservés dans les nombreux écrivains qu'ils nous ont fait connoître, et dont il est inutile de faire ici l'énumération. Cependant, loin de leur en faire un reproche, on a accueilli leur ouvrage avec la plus vraie reconnoissance.*

*XLIII. De-Guise réclame en sa faveur la même grace, non seulement pour avoir développé l'histoire de nos pères avec tant de sagacité, mais encore parce qu'il nous indique presque toujours les sources où il a puisé, et dont plusieurs se sont taries pour nous par la négligence des écrivains des derniers tems. C'est là la seconde réflexion qui nous restoit à faire, et qui rend cet estimable historien le plus digne de nos éloges. Partout il suit et copie les Almérics, les Hugues de Toul, Etc., noms inconnus, ou trésors perdus pour la postérité. Souvent même il prend pour guide Gilbert Prévôt de Mons; mais ce qu'il extrait de ce dernier, nous intéresse moins aujourd'hui, puisque nous possédons cet ouvrage en entier. Au reste, après la table des*

miani et Dinteriani operis, commentationi nostræ subjicere animus est: ad eumque eruditos lectores remittimus.

XLIV. Guisium Chronographi alii complures excipient, mole quidem ii ferè minores, (si hoc numero Jo. Brandonis Chronodromum eximas,) at non raro et rerum pondere et meritis prægraves aut æquales. Ab anecdotis, id est, hucdùm haud vulgatis, exordiemur; ad alios fortè, qui in Acherii, Martenii, Labbæi aliorumve thesauris, thesaurorum ipsi omen et instar habent, id est, altiùs reconditi jacent, posteà transituri, si consilio huic lectores nostri adriserint.

XLV. Cæterùm quo numero aut ordine chronica nostra anecdota edituri simus; et an integra et non interruptâ serie, (quo exemplo nobis præivêre Reuberi, Pistorii, Urstisii, Freheri, aliique rerum Germanicarum editores præstantissimi,) an in partes secta, (utì a Chesnio, Bouquetio, aliisque Gallorum doctissimis usurpatum,) necdum in propatulo est. Diligentius itaque in illud inquisituri sumus, et non nisi cognitâ caussâ dijudicaturi. Juvabit interim obviam ac promiscuam aliquot istiusmodi chronicorum, quæ penu nostrum continet, hìc nomenclaturam texere, et sequentibus XIX. capitibus enarrare.

XLVI. Agmen illorum ducent chronica tria vel quatuor, optima, antiquissima, sed brevia; ex codicibus Stabulensis, Epternacensis, et San-Maximiniani apud Treviros monasterii

*ouvrages de de-Dinter et d'a-Thymo, que nous avons déja dit que nous songions à publier, l'on trouvera celle de tout l'ouvrage de de-Guise, et nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur.*

*XLIV. A de-Guise succéderont plusieurs autres Chronographes, moins volumineux, il est vrai, si l'on en excepte le religieux de l'abbaye des Dunes, Jean Brandts ou Brando, mais qui ne le cédent aux autres, ni par le mérite, ni par l'importance de la matière. Nous commencerons par ceux qui n'ont pas encore vu le jour. Quant aux écrivains déja publiés dans des recueils tels que ceux de D. Luc d'Acheri, des PP. Martène et Durand, ou du Jésuite Labbe, leurs ouvrages existent, quoique dispersés dans de vastes compilations, et parmi des pièces tout-à-fait disparâtes. Rien ne presse donc à cet égard; et ce ne sera qu'après avoir fini notre prémière tâche, que nous songerons peut-être à rassembler et à tirer de ces recueils, pour les insérer dans le nôtre, les pièces appartenantes à notre histoire, si le projet paroit en être agréable à nos lecteurs.*

*XLV. Nous ne pouvons encore fixer le nombre de toutes nos chroniques non-imprimées, ni déterminer l'ordre dans lequel nous les ferons paroître. Nous doutons même, si nous les publierons toutes en entier, comme l'ont fait avant nous Reuberus, Pistorius, Urstisius, Freherus, et d'autres éditeurs célébres en Allemagne; ou si nous nous bornerons de tems en tems à des extraits, à l'exemple de du-Chesne, du P. Labbe, de D. Bouquet et d'autres savans François. Ce ne sera qu'après avoir bien pésé l'avantage de ces deux méthodes, que nous embrasserons définitivement l'une ou l'autre. En attendant, nous allons, dans les dix-neuf chapitres suivans, donner le catalogue de quelques-unes de ces chroniques anecdotes que nous avons entre les mains.*

*XLVI. A leur tête nous placerons trois ou quatre chroniques, non moins estimables qu'anciennes, mais d'une étendue médiocre. Elles ont été copiées, il y a un siècle et demi, avec*

summâ diligentiâ jam a sesqui-sæculo descripta. Debemus ea Guilielmo et Alexandro Wilthemiis, viris è Societate Jesu doctissimis et illarum rerum curiosissimis; quibus cum Brouwero, Sirmondo, Papebrochio, aliisque eâ tempestate tùm sacræ tùm profanæ antiquitatis helluonibus, perpetuum fuisse studiorum ac litterarum commercium ex epistolis eorum amœbeis, quæ complures apud nos sunt, magnâ cum voluptate didicimus. Ex eorum itaque schedis autographis chronica illa accuratissimè depromsimus, ut et alia plura intemeratæ vetustatis monumenta, quæ ipsi e San-Maximiniano, Prumiensi, Gorziensi, Epternacensi, cæterisque septimi, octavi et noni sæculi tabulariis, in usus suos descripserant, cum perpetuâ nostrâ, ut et posterorum, erga præclaros illorum virorum labores ac indefessa studia grati animi recordatione.

XLVII. Chronica illa (San-Maximinianum, Stabulense et Epternacense) subsequetur aut præcedet chronicon monasterii S. Bavonis, quod ex exemplari autographo, labente sæculo XII. exarato, summâ alacritate ac diligentiâ descripsimus, ab Illustrissimo Principe Ferdinando de Lobkowitz, Gandavensium Episcopo, pro suâ ergà nos benevolentiâ et in bonas litteras adfectu, lubentissimè nobiscum communicato. Quo in pretio coævum hoc, ut ità dicam, Sigeberto Gemblacensi, chronographorum nostrorum facile principi, monumentum habendum sit, illudque paucis hactenùs visum, et à nemine, quod sciam, integrè descriptum, non est quod moneamus; res ipsa per se eloquitur. Cæterùm illud fatendum est, etsi egregia multa

*une exactitude scrupuleuse sur les manuscrits des abbayes de Stavelo, d'Epternach, et de S. Maximin de Trèves. Nous sommes redevables de ces copies aux PP. Guillaume et Alexandre Wiltheim, savans Jésuites, qu'une noble passion portoit à ce genre de recherches, et que l'amour des lettres et de l'étude avoit étroitement liés avec la plûpart des savans de leur tems, et surtout avec les PP. Brouwer, Sirmond, Papebroch, et plusieurs autres, tous infatigables scrutateurs de l'antiquité, tant sacrée que profane. Nous avons rencontré avec plaisir les preuves de leur commerce d'érudition dans un grand nombre de lettres que ces savans se sont écrites. Quelques-unes d'elles ont été imprimées; mais le plus grand nombre est encore en manuscrit. Les copies écrites de la propre main de ces habiles gens nous ont inspiré autant de confiance que les originaux mêmes, et nous employerons sans crainte de semblables copies pour plusieurs autres monumens de l'antiquité, que ces hommes laborieux ont tiré des archives de l'abbaye de S. Maximin, de celle de Pruim, de Gorze, d'Epternach, ou d'autres dépôts des 7^e^, 8^e^ et 9^e^ siècles, avec toute la reconnoissance que leurs infatigables recherches méritent de nous et de la postérité.*

*XLVII. Ces chroniques, c'est-à-dire, celles de S. Maximin, de Stavelo et d'Epternach, seront suivies de la chronique de S. Bavon, que nous avons copiée d'après le manuscrit original du 12.^e^ siècle. Nous la devons aux bontés de M. le Prince de Lobkowitz, Évêque de Gand, qui a bien voulu nous la communiquer. On conçoit assez quel doit être le prix de ce monument que peu de personnes ont connu jusqu'ici, et qui, je pense, n'a jamais été copié en entier (a). L'auteur a l'avantage d'être à peu près contemporain de Sigebert, c'est-à-dire, du premier d'entre nos chronographes. Au reste, nous devons avouer que, si cette chronique offre beaucoup de choses intéressantes,*

(a) On en trouve quelques fragmens dans la *Teneræmunda* de Lindanus.

chronico illi interspersa et ad res Flandrorum, ac Belgarum pertinentia, passim reperire est, multa tamen jam alibi obvia ac vulgata inibi sese offerre, ipsumque Sigebertum, totus quantus est, tantum non describi.

XLVIII. Quam in rem, (ut semel id in limine adnotemus,) juvat hìc in mentem revocare quod a viris doctissimis jam pluries observatum, Bernardi Montfalconii verbis disertissimè proditum est: „Ex frequenti chronicorum hujusmodi „tractatione,„ ait vir ille celeberrimus, „animadverti, chro-„nographos eadem ferè ipsa, quantum ad prisca sæcula, re-„petere, quæ in antiquioribus chronicis ferebantur; in iis „verò quæ paullò antè, vel etiam a ducentis circiter annis „ad suum usque tempus contigerunt, multa nova et aliquando „insignia, referre; in iis verò quæ ad patriam suam perti-„nent, quædam nova et ab aliis haud observata interserere.„ Undè consectaneum est, maximum antiquioribus chronicis pretium habendum; suum item, levidensius quamquàm, recentioribus; tùm recentiora cum antiquis componenda, ita ut, ne crambis eadem recoquatur, quæ similibus verbis aut sententiis priores narravere, e subsequentibus eradantur, servato solummodò quod cuique peculiare est, et, ut Horatius vocat, *insigne, recens, indictum ore alio.* Hâc viâ, quâ Labbæus, Bouquetius, aliique viri doctissimi ante nos iêre, non tantùm legentium labori et fastidio, sed et crumenæ parcitur, et de librorum mole, jam satis alioquî per se magnâ, multum detrahitur; undè hâc quoque nobis eundum esse, facile nobiscum plures consentient.

In Præf. ad Bibl. Mss. codd. &c.

*relativement à l'état ancien de la Flandre et à l'histoire de la Belgique, elle en offre aussi qu'on retrouve ailleurs; et Sigebert lui-même y est presque copié en entier.*

*XLVIII. Il ne sera pas hors de propos de faire ici à ce sujet, une fois pour toutes, une réflexion, quoique déja faite par plusieurs savans personnages : „ Le long usage que j'ai de ces „ sortes de chroniques, „ (ce sont les paroles du docte Montfaucon) „ m'a appris que, quant aux prémiers siècles, les chro- „ nographes se bornent presqu'à répéter ce que des chroniqueurs „ plus anciens ont écrit avant eux; au contraire, quand il s'agit „ des événemens plus voisins de leur tems, et en remontant même „ jusqu'à 200 ans, ou à peu près, au-delà du tems où ils ont „ vécu, on voit qu'ils rapportent beaucoup de faits nouveaux et „ quelquefois assez remarquables; et même pour tout ce qui ap- „ partient à l'histoire de leur pays, on y trouve souvent des „ choses tout-à-fait neuves, et qui avoient échappé jusques-là à „ tout le monde. „ On peut juger delà, combien les plus anciennes chroniques sont intéressantes. On voit aussi que celles qui sont plus modernes, ont également leur prix, quoique dans un dégré inférieur. Il s'agit seulement alors de comparer les unes avec les autres, de supprimer dans celles-là ce qu'on retrouve dans celles-ci, afin d'éviter l'ennui des répétitions oiseuses, de ne laisser enfin à chacune que ce qui lui appartient en propre, et qui, selon l'expression d'Horace,* porte avec soi un caractère frappant d'intérêt et de nouveauté. *Cette méthode adoptée avant nous par le P. Labbe, par D. Bouquet, et par d'autres savans, épargne aux lecteurs de longs travaux, de longs dégoûts et d'inutiles dépenses, en ce qu'elle tend à diminuer le nombre ou du moins le volume des livres, qui ne se sont déja que trop gros et trop multipliés. C'est aussi la méthode dont nous parlions plus haut, et que probablement plusieurs personnes seront bien contentes de nous voir suivre.*

XLIX. Chronicon monasterii S. Bavonis, cui annus MCLII. finem imponit, excipient chronica minimùm tria; chronicon nempè cœnobii Rolducensis, altero ab urbe Aquisgrano lapide; tùm Brabantina duo, quorum unum, optimæ notæ, sub finem sæculi XIII. conditum fuisse, scriptor ipse testatur; alterum multo locupletius, sed a commentitiâ Trojanorum origine, (quam resecabimus,) initium faciens, ad annum usque MCCCCLXX. narrationis filum perducit.

L. Chronica illa scriptores anonymos autores habent, sed *veteres* et *fidos*, uti Ant. Mathæus de suo illo deprædicat, quod Ultrajectinis typis edidit anno MDCCVII., derivatum ex codice Gemblacensis monasterii; qui quidem codex, amplissimi Abbatis beneficio, modò apud nos est; et cujus fortè partem alteram, quam Ant. Mathæo videre haud contigit, bono publico vulgabimus. Contulimus nostra cum veteri codice qui apud Bollandianos socios Antverpiæ fuit, dabimusque ea, quâ licet, accuratissimè.

LI. Ex eâdem librariâ supellectile, quæ hodiè in Bibliothecam Regiam Bruxellensem transiit, accepimus Theodorici Pauli Gorcomiensis sat magnum opus, quo tùm historiam antiquam omnem, tùm recentiorem, et maximè Europæam, complexus est; sed leviter hanc et perfunctoriè. Nonnulla tamen quæ ad res nostras et ad autoris ætatem propiùs accedunt, indè excerpemus, uti et ex alio codice Bibliothecæ Ecclesiæ Tornacensis, scriptoris ejusdem volumen alterum nobis offerentis, in quo de *cladibus Leodiensium* non pauca scitu digna, et quæ apud scriptores alios minus enucleatè descripta invenias.

